

REVUE ANNUELLE
2010
FINANCIER

STUDIO 1

**ON
AIR**



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE	3
-------------------------------	----------

RAPPORT DE GESTION	4
---------------------------	----------

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)	4
FAITS MARQUANTS	4
STRATÉGIE LONG TERME	4
CHIFFRE D’AFFAIRES	5
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	5
EMPLOI	6
RÉSULTATS ET CONTRÔLE DES COÛTS	6
CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	7
LITIGES	7
INVESTISSEMENTS	7
CAPITAL ET SUCCURSALES	7
PERSPECTIVES 2011	8
PROCÉDURES DE CONFLIT D’INTÉRÊTS	8
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	8
PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES	8
GOUVERNANCE D’ENTREPRISE	8
RISQUES ET INCERTITUDES	9
DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	10

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	11
--------------------------------	-----------

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS IFRS	11
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	11
BILAN CONSOLIDÉ IFRS	12
TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ IFRS	13
ÉTAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS	14
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS	15
1. INFORMATIONS RELATIVES À L’ENTREPRISE	15
1.1. Identification	15
1.2. Consultation des documents sociaux	15
1.3. Objet social	15
2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS	15
2.1. Principes de préparation des états financiers	15
2.2. Conformité aux normes comptables	15
2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS	15
2.4. Résumé des changements dans les principes comptables	15
2.5. Principes de consolidation	16
2.6. Filiales	16
2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées	16
2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs	16
2.9. Conversion des monnaies étrangères	16
2.10. Immobilisations incorporelles	17
2.11. Goodwill	17
2.12. Immobilisations corporelles	17
2.13. Stocks	18
2.14. Commandes en cours	18
2.15. Clients et autres débiteurs	18
2.16. Autres actifs courants et non-courants	18
2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie	18
2.18. Actions propres	18
2.19. Intérêts non contrôlants	18
2.20. Prêts et emprunts portant intérêts	18
2.21. Provisions	18
2.22. Pensions et autres avantages postérieurs à l’emploi	18
2.23. Paiement fondé sur des actions	19
2.24. Reconnaissance des produits des activités ordinaires	19
2.25. Contrat de location (EVS comme bailleur)	19
2.26. Subventions publiques	19

2.27. Contrats de location (EVS comme locataire)	20
2.28. Frais de recherche et de développement	20
2.29. Coûts d'emprunt	20
2.30. Impôts sur le résultat	20
2.31. Instruments financiers dérivés	21
2.32. Dividendes	21
2.33. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées	21
2.34. Résultats par action	21
3. INFORMATION SECTORIELLE	22
3.1. Généralités	22
3.2. Informations complémentaires	22
4. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES, DES COENTREPRISES, DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE ET DES BUREAUX DE REPRÉSENTATION	23
5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	24
5.1. Participations dans les coentreprises	24
5.2. Participations dans les entreprises associées	24
6. PRODUITS ET CHARGES	27
6.1. Créances liées aux contrats de location-financement	27
6.2. Produits /(charges) financiers	27
6.3. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables	27
6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	28
7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	28
7.1. Charges d'impôts sur le résultat	28
7.2. Réconciliation de la charge d'impôts	29
7.3. Impôts différés au bilan	29
8. RÉSULTAT PAR ACTION	29
9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS	30
10. GOODWILL	30
11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS LES BIENS DÉTENUS EN LOCATION FINANCEMENT)	32
13. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	34
14. ACTIFS FINANCIERS	34
14.1. Emprunts subordonnés	34
14.2. Autres immobilisations financières	34
15. STOCKS ET COMMANDES EN COURS	34
15.1. Stocks	34
15.2. Commandes en cours	35
16. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	35
17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	35
18. CAPITAUX PROPRES	36
18.1. Évolution du capital social	36
18.2. Capital social et actions propres	36
18.3. Capital autorisé	36
18.4. Plan d'intéressement du personnel	37
18.5. Rachat d'actions propres	37
18.6. Réserves	38
18.7. Écarts de conversion	38
19. EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS	39
20. PROVISIONS	39
21. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS	40
22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	40
22.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel	40
22.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes	40
22.3. Garanties bancaires	40
22.4. Garanties réelles	40
23. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES	40
23.1. Filiales	40
23.2. Administrateurs de la société	41
24. COMMISSAIRE	41
25. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	41
26. INSTRUMENTS FINANCIERS	42
26.1. Justes valeurs des instruments financiers	42
26.2. Risque de change	42
27. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	42

COMPTES SOCIAUX SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

43

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE	43
COMPTE DE RÉSULTATS SOCIAUX SELON LES NORMES BELGES	44
BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES	45
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	47

RAPPORT DU COMMISSAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ANONYME EVS
BROADCAST EQUIPMENT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la mention complémentaire requise.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel de Normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à 83.697 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de 38.058 (000) EUR.

L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictees par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'ensemble consolidé, conformément au référentiel de Normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Mention complémentaire

L'établissement et le contenu du rapport consolidé de gestion relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport la mention complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport consolidé de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes consolidés. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.

Liège, le 11 avril 2011

BDO Réviseurs d'Entreprises Soc. Civ. SCRL
Commissaire
Représenté par Félix FANK

RAPPORT DE GESTION

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS – IFRS (EUR MILLIONS)

	2010	2009	2008	2010/2009
Chiffre d'affaires	111,2	76,6	110,7	+45,2%
Marge brute %	79,6%	81,8%	85,8%	-
Résultat d'exploitation - EBIT	55,5	37,2	68,4	+49,1%
Marge EBIT %	50,0%	48,7%	61,8%	-
Contribution de XDC ⁽¹⁾	-0,2	-1,7	-2,4	-
Profit de dilution relatif à XDC ⁽¹⁾	-	1,3	-	-
Impôts sur le résultat	-16,7	-11,4	-21,6	+46,1%
Bénéfice net, part du groupe	38,1	25,4	45,2	+49,7%
Bénéfice net courant, hors XDC, part du groupe ⁽²⁾	39,7	27,0	48,5	+47,0%
Rentabilité nette courante (%)	35,7%	35,3%	43,7%	-

⁽¹⁾ Le 30 décembre 2009, EVS a réduit sa participation dans le capital d'XDC S.A., passant de 47,2% à 41,3%. Suite à la dilution de 5,9%, EVS a enregistré en 2009 un profit de dilution de EUR 1,3 million.

⁽²⁾ Le résultat net courant, hors XDC, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de XDC. Voir annexe 6.3 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

FAITS MARQUANTS

Dans un environnement où nous voyons des signes de reprise de l'industrie, principalement grâce à la hausse des revenus des chaînes de télévision, mais toujours avec un besoin d'optimiser l'utilisation des équipements existants, nous avons été en mesure de réaliser une belle performance en 2010. La crise a renforcé la nécessité pour les clients d'optimiser leurs processus. La haute définition va continuer à être un moteur de croissance pour les années à venir. En 2011, notre objectif ne changera pas: investir dans l'innovation, afin de s'assurer que nous sommes en mesure de répondre à un maximum de besoins des clients dans les studios, et de continuer à étendre nos activités afin de soutenir le développement de la société.

Au quatrième trimestre, les ventes se sont élevées à EUR 26,9 millions (+31,3%), conduisant à une année record en 2010 (+45,2% à EUR 111,2 millions), supérieure aux prévisions de la société. La marge d'exploitation pour l'exercice 2010 est légèrement supérieure à celle de 2009, à 50,0% des ventes, en ligne avec nos prévisions. Pour 2011, nous pensons pouvoir bénéficier de la reprise de l'industrie et de nos principaux moteurs de croissance. C'est une année impaire, sans événement majeur (qui représentaient plus de EUR 10 millions de locations en 2010). Nous investissons beaucoup dans l'expansion vers de nouveaux marchés de niche et dans l'innovation pour de nouvelles solutions, avec une croissance de nos effectifs de 33% en 2010. Bien sûr, cette dynamique pèse sur nos marges à court terme. Comme nous n'activons pas la R&D, cela pourrait aussi générer des marges plus élevées dans le futur, comme ce fut le cas en 2002-2005. La diversification en cours, les promesses de London2012 et les futurs grands événements sportifs dans les marchés émergents constituent les autres moteurs de croissance pour l'avenir.

STRATÉGIE LONG TERME

Poursuivant sa stratégie « **Speed to Air** », EVS fournit des applications audio et vidéo numériques haut de gamme à des centaines de chaînes de télévision et de sociétés de production dans le monde, en particulier dans les domaines de la retransmission d'événements sportifs en direct et de la production en studio, là où la société a développé une position de leader dans des marchés de niche. La migration mondiale des enregistrements sur cassette vers des schémas de production intégrés sans cassette est en cours et se poursuivra pendant les dix années à venir. Ce processus est favorisé par la transition inévitable de la télévision de définition standard (SDTV) vers la télévision haute-définition (HDTV), les nouveaux équipements étant de plus en plus amenés à fonctionner avec des solutions numériques en haute définition (HD).

EVS bénéficie donc directement de plusieurs **vecteurs de croissance à long terme**: le nombre croissant de canaux de distribution de contenu vidéo comme l'IPTV, la web TV ou les plateformes de visionnage à la demande, la transition vers un mode de production TV sans cassette, le marché de remplacement de l'équipement vers la HD, le lancement de nouveaux produits qui répondent aux besoins de la production TV au sein des studios (en direct ou pas), le besoin d'outils d'indexation rapide de clips vidéo (speedclipping) qui facilitent la fragmentation du contenu vers les canaux multimédia, la demande plus grande en terme d'efficacité des productions télévisées et l'intérêt croissant des diffuseurs/IPTV et annonceurs publicitaires pour les sports populaires afin d'attirer de nouveaux téléspectateurs. Les technologies 3D semblent accélérer la conversion vers des processus intégrés en HD. A moyen/long terme, EVS vise le marché des studios, estimé actuellement à **USD 2 milliards** par an selon l'étude de l'IABM, et qui comprend des solutions de stockage, des serveurs vidéo, des solutions d'édition, des services, les actualités, etc., dont environ 50% ont déjà effectué la transition vers des solutions sans cassette. Ce marché devrait croître de 5% par an dans les 10 prochaines années. EVS a réussi à augmenter sa part de marché dans ce segment de 1% en 2005 à 7% environ en 2010. Dès lors, en tenant compte des risques et incertitudes inhérents à nos activités, le Conseil d'Administration et les équipes d'EVS pensent que la demande pour les produits EVS devrait continuer à être soutenue par les moteurs de croissance structurels, qui auront un impact à long terme sur l'activité, tout en subissant les fluctuations habituelles des marchés d'équipement.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires d'EVS s'est élevé à **EUR 111,2 millions** en 2010, une augmentation de 45,2% à taux de change réel par rapport à 2009 (+30,6% à taux de change constant, hors grands événements en 2010). Le chiffre d'affaires dans le segment des studios a augmenté de 125,0% à EUR 55,5 millions en 2010, représentant 49,9% des ventes totales. Environ 80% des ventes en studio proviennent d'un grand nombre de contrats de petite et moyenne taille. Les ventes dans le segment des cars de régie ont augmenté de 7,3% à EUR 55,7 millions. Les ventes en 2010 comprenaient EUR 10,2 millions de locations liées aux grands événements (dont 54% enregistrées dans le segment des studios). Les ventes d'OpenCube ont augmenté de 35% en 2010 à EUR 1,9 million sur 12 mois.

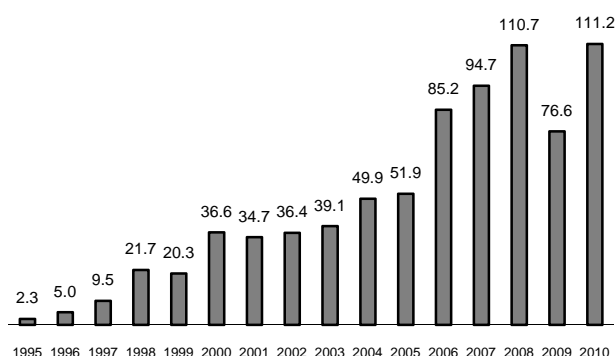
Les ventes d'EVS ont évolué en ligne avec l'industrie en 2010, avec une plus forte activité au printemps dernier. L'industrie des équipements pour les productions télévisuelles se remet lentement mais sûrement. D'un côté, la publicité et les recettes d'abonnement ont fortement augmenté en 2010, et la migration vers la HD est et restera un moteur-clé de croissance pour l'ensemble du secteur. De l'autre côté, les clients restent prudents, et certains grands acteurs n'ont pas encore l'intention de redémarrer leurs programmes d'investissement, tandis que d'autres acteurs-clés investissent dans de nouveaux *business models*.

En 2010, en Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA"), les ventes se sont élevées à EUR 61,0 millions (+27,0% par rapport à 2009), représentant 54,8% du chiffre d'affaires du groupe. Le Royaume-Uni a réalisé de très bons résultats en 2010, entre autres grâce à Sky News HD et Sky Sports HD. En Europe continentale, les migrations de processus vers les serveurs et vers la haute définition seront des facteurs importants de croissance dans les années à venir.

Le chiffre d'affaires en Amérique ("NALA") s'est élevé à EUR 29,1 millions (+60,3% à taux de change constant). Les États-Unis ont réalisé de belles performances en 2010, avec une nouvelle expansion dans les cars de régie et dans les stades, et de nombreux contrats moyens visant à étendre les processus existants. En Amérique latine, l'industrie évolue rapidement aussi. Il est clair que le marché brésilien sera dynamisé par l'organisation des grands événements sportifs à venir en 2014 et 2016.

En Asie/Pacifique ("APAC"), les ventes ont augmenté de 87,2% à EUR 21,1 millions. Les grands événements sportifs qui ont eu lieu en 2010 dans cette partie du monde ont généré de nouveaux investissements chez beaucoup de clients, existants ou nouveaux. Les affaires ont été réparties équitablement dans toute la région, avec un dynamisme particulier en Malaisie.

Évolution du chiffre d'affaires (EUR millions)



Ventes par région (EUR millions)

	2010	2009	2008	Mix 2010	2010/2009
Europe, Moyen-Orient, Afrique (EMEA)	61,0	48,0	59,0	54,8%	+27,0%
Amérique (NALA)	29,1	17,3	27,9	26,2%	68,4%
à taux de change constant ⁽¹⁾	27,7	17,3	29,4	-	+60,3%
Asie-Pacifique (APAC)	21,1	11,3	23,8	19,0%	+87,2%
TOTAL	111,2	76,6	110,7	100%	+45,2%

⁽¹⁾ Taux de référence : 2009.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement se sont élevées à EUR 16,2 millions en 2010, +31,3%, reflétant l'augmentation du nombre d'ingénieurs dans ce département, y compris les ingénieurs travaillant pour OpenCube Technologies, société française acquise par EVS en 2010 et consolidée depuis le 1^{er} avril 2010. Elles représentent environ 15% des ventes. Conformément aux règles comptables du groupe (belges et IFRS), ces dépenses sont intégralement prises en charge sur l'exercice. Aujourd'hui, près de 170 ingénieurs travaillent à la conversion de la télévision vers le tout-numérique. L'avenir de l'audiovisuel sera principalement influencé par les changements des technologies numériques qui offriront aux spectateurs plus de choix, une meilleure qualité et de l'interactivité. La satisfaction du client est au cœur des préoccupations d'EVS. La forte intégration verticale du groupe entre les activités de vente/support au niveau local et la centralisation de la R&D permettent une adaptation rapide des produits. Les priorités d'EVS en termes de R&D sont de poursuivre le développement de solutions de production efficaces basées sur des plateformes de production modulaires intégrées, et qui offrent aux réalisateurs encore plus de flexibilité et de qualité lors de la diffusion du contenu aux spectateurs.

EVS a lancé de nombreux nouveaux produits et solutions sur le marché au cours des deux dernières années. Par exemple, la plateforme XT[2]+ permet de produire en 3D dans des environnements extérieurs et améliore encore les productions en direct. Les solutions AirEdit offrent des solutions éthiques pour la télévision par satellite. Le concept de *Media Server* ou la fragmentation du contenu en direct, introduits par EVS à la Coupe du Monde en 2006 se répandent dans de nombreux événements sportifs et programmes de divertissement. EVS a lancé une nouvelle unité dédiée à des solutions et des services de numérisation et d'archivage. Les serveurs XS et XT Nano ont élargi la gamme de serveurs afin d'atteindre de nouveaux

segments. EVS a dévoilé le serveur GX en juin 2010 pour l'habillage graphique. La famille d'outils d'analyse graphique Epsio se développe dans les événements en direct. OpenCube complète les solutions EVS avec le format d'encapsulation MXF et le codec XDCAM. La plupart de ces nouveaux produits ont été développés au cours des deux dernières années, entre autres grâce à l'augmentation de 72% (+71 à 170 pers.) des équipes R&D depuis début 2009, via recrutements ou acquisitions.

EMPLOI

Répartition du personnel d'EVS (hors XDC) par département (en équivalents temps plein):

	Services Corporate	Recherche & Développement	Ventes & Marketing	Production & Opérations	Total
31 déc. 2008	42	99	29	63	233
31 déc. 2009	46	126	31	73	276
31 déc. 2010	56	170	39	101	366

Au 31 décembre 2010, 366 personnes (équivalents temps plein) étaient employées par EVS, soit une augmentation de 32,6% par rapport à fin 2009. Plus de 90 personnes ont été engagées durant l'exercice en vue de conforter le leadership de la société dans ses marchés de niche et préparer le futur. Le coût total des rémunérations s'élève à EUR 23,0 millions en 2010 contre EUR 17,6 millions en 2009. Pour 2010, le nombre moyen d'employés fut de 326, en augmentation de 31,5% par rapport à 2009. La plupart des recrutements de 2010 ont été effectués sur la base de nouvelles niches d'activités stratégiques. EVS va continuer à engager des experts broadcast dans le futur.

RÉSULTATS ET CONTRÔLE DES COÛTS

Chiffres clés 2010 par trimestre

IFRS - EUR millions, sauf bénéfice par action, exprimé en EUR	1T10	2T10	1S10	3T10	4T10	2S10	2010
	Non audité	Non audité	Revu	Non audité	Non audité	Revu	Audité
Chiffre d'affaires	20,9	30,2	51,1	33,2	26,9	60,1	111,2
Bénéfice brut	16,3	24,0	40,3	27,6	20,6	48,2	88,5
Marge brute %	78,5%	79,4%	79,0%	83,0%	76,6%	80,2%	79,6%
Bénéfice d'exploitation – EBIT	9,6	15,8	25,4	18,3	11,8	30,1	55,5
Marge d'exploitation – EBIT %	46,1%	52,4%	49,9%	55,0%	43,9%	50,0%	50,0%
Contribution de XDC	-0,2	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,1	-0,2
Bénéfice net – part du groupe	6,3	11,2	17,5	12,4	8,2	20,6	38,1
Bénéfice net courant, hors XDC – part du groupe ⁽¹⁾	6,6	11,9	18,5	12,8	8,4	21,2	39,7
Bénéfice net de base par action	0,46	0,83	1,29	0,92	0,61	1,53	2,82
Bénéfice net courant de base par action, hors XDC ⁽¹⁾	0,49	0,88	1,37	0,95	0,62	1,57	2,94

⁽¹⁾ Le résultat net courant, hors XDC, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de XDC. Voir annexe 6.3 sur les mesures financières non définies par les normes comptables IFRS.

La marge brute consolidée a été de 79,6% en 2010 (81,8% en 2009), en raison d'un mix produits moins favorable. Les charges d'exploitation ont augmenté de 29,2%, principalement en raison de la stratégie d'EVS d'accroître son avantage concurrentiel et d'améliorer son service aux clients. C'est également la conséquence de la consolidation d'OpenCube depuis le 1^{er} avril 2010. Grâce à des ventes en forte croissance, la marge d'exploitation (EBIT) a augmenté à 50,0% des ventes, par rapport à 48,7% en 2009.

En 2010, le taux moyen du dollar américain contre l'euro a été de 1,3263 et s'est donc renforcé de 5,1% par rapport à 1.3941 en 2009. Cela a eu un impact positif de EUR 1,4 million sur les ventes (1,3%). Cet effet a été compensé par la couverture naturelle (sur les charges d'exploitation et les impôts étrangers) et par les couvertures financières. Le renforcement du dollar US par rapport à l'EUR en 2010 est profitable au positionnement concurrentiel d'EVS.

Les impôts sur le résultat se sont élevés à EUR 16,7 millions en 2010. Le bénéfice net a atteint EUR 38,1 millions en 2010, soit +49,7% comparé à 2009, tandis que le bénéfice net courant, hors XDC, était de EUR 39,7 millions en 2010. Le résultat net courant de base par action atteint EUR 2,94 en 2010, comparé à EUR 1,99 en 2009.

XDC, détenue à 41,3% par EVS, bénéficie d'une dynamique importante. Avec sa filiale FTT, XDC a installé plus de 1.000 écrans numériques en 2010 en Europe. Les ventes de XDC en 2010 ont explosé à EUR 61,2 millions, en partie grâce à l'acquisition de FTT qui est consolidée depuis le 31 décembre 2009 et qui a un effet positif sur les résultats. L'EBITDA de XDC est positif de EUR 8,7 millions en 2010 (soit 14% de ses revenus). La contribution de XDC aux résultats d'EVS a été légèrement négative en 2010 (EUR -0,2 million), comparée à une contribution négative de EUR -0,4 million en 2009 (en ce compris le profit de dilution de EUR 1,3 million). Le nouveau groupe XDC, en ce compris FTT, est en plein développement en Europe.

Données par action (EUR):

	2010	2009	2008	2010/2009
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période, hormis les actions propres	13.511.048	13.554.643	13.578.250	-0,3%
Résultat net de base, part du groupe	2,82	1,88	3,33	+50,2%

CASH-FLOW, ACTIONS PROPRES ET INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Les fonds propres représentent 73% du total du bilan, tandis que le rendement sur capital employé est d'environ 75% (résultat net divisé par les fonds propres + le dividende intérimaire – l'excédent de cash net). Les stocks s'élevaient à EUR 12,4 millions fin décembre, une augmentation importante par rapport à fin 2009, d'une part en raison des stocks stratégiques constitués pour certains composants-clés, afin d'éviter toute pénurie éventuelle de la chaîne, et d'autre part en raison du nombre élevé de serveurs et nouvelles solutions EVS installés dans le monde en démonstration ou sous contrat de location. Le délai clients s'est amélioré à 60 jours.

Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles a été de EUR 36,6 millions en 2010. Au 31 décembre 2010, le bilan du groupe laissait apparaître EUR 27,9 millions de liquidités et placements, et EUR 1,5 million de dettes financières à long terme (y compris la partie échéant dans l'année), alors que EUR 15,6 millions ont été déboursés pour le paiement du dividende intérimaire quelques semaines avant la fin de l'année.

Le groupe a optimisé le rendement pour les actionnaires avec le dividende intérimaire (EUR 1,16 brut par action) de novembre 2010 et le dividende final proposé de EUR 1,48 par action qui sera payé le 1^{er} juin 2011, représentant un total d'environ EUR 35,6 millions.

Fin décembre, il y avait 13.625.000 actions existantes d'EVS, dont 140.403 actions détenues par la société. En 2010, EVS a racheté 97.797 actions propres sur NYSE Euronext à un cours moyen de EUR 38,15, représentant un investissement de EUR 3,7 millions. Des actions ont été utilisées pour le paiement d'activités acquises ou l'exercice de warrants par des bénéficiaires. Enfin, EVS a cédé 5.481 actions propres dans le cadre du programme de participation bénéficiaire en faveur du personnel. En effet, comme les années précédentes et dans le cadre de la loi du 22 mai 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2010 a décidé d'octroyer un cadeau exceptionnel à ses employés par le biais du programme de participation bénéficiaire, équivalent à l'octroi d'actions de la société à concurrence d'environ EUR 0,3 million.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration a décidé d'allouer un total de 183.550 warrants à certains employés à un prix d'exercice de EUR 34,52. Au 31 décembre 2010, 298.350 warrants étaient en circulation avec un prix d'exercice moyen de EUR 39,36 et une maturité moyenne en décembre 2014. Toutefois, seulement 47.650 warrants étaient exerçables au 31 décembre 2010. Les 298.350 warrants existants représentent un effet dilutif potentiel maximum de 2,2% sur le capital. Les différents plans de warrants sont partiellement couverts par les 140.403 actions propres détenues par la société, acquises à un prix moyen de EUR 37,41.

LITIGES

Au 31 décembre 2010, EUR 1,1 million de provisions couvrent raisonnablement divers litiges commerciaux et sociaux en cours.

INVESTISSEMENTS

L'activité d'EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériel. La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer principalement sur fonds propres, avec néanmoins une part d'emprunt bancaire à long terme. La valeur nette comptable au 31 décembre 2010 des terrains et constructions est de EUR 9,6 millions pour les bâtiments. La plupart des bâtiments ont fait l'objet d'aides régionales ou européennes.

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, le Conseil d'Administration d'EVS a approuvé le projet de construction d'un nouveau bâtiment à proximité du site actuel. Le projet porte sur un montant global d'environ EUR 40 millions, dont il faut déduire environ EUR 5 millions de subsides régionaux et européens. En outre, tout ou partie des bâtiments actuels, évalués à EUR 9,6 millions au bilan à fin 2010, pourraient être revendus par EVS. L'investissement sera financé par un mélange de fonds propres de la société et de dettes auprès des banques. Le Conseil tient d'ores et déjà à insister sur le fait que ce projet ne devrait pas avoir d'impact sur la politique de dividendes de la société.

CAPITAL ET SUCCURSALES

Le capital d'EVS Broadcast Equipment S.A. est de EUR 8.342.479, et est représenté par treize millions six cent vingt-cinq mille actions (13.625.000) sans désignation de valeur nominale. Le nombre d'actions n'a pas évolué en 2010.

Dans le cadre du développement des activités d'EVS dans le monde, la société a acquis, en 2010 une nouvelle société de services et R&D: OpenCube Technologies S.A.S. à Toulouse (France). De même, le groupe a ouvert un petit centre de développement logiciel en Chine continentale: Network and Broadcast Systems Limited (NBS).

PERSPECTIVES 2011

Au 15 février 2011, et tel que publié dans le communiqué relatif aux résultats annuels 2010 le 17 février 2011, le carnet de commandes global d'hiver (à facturer en 2011) s'élève à EUR 25,2 millions, soit -15,5% comparé à EUR 29,8 millions à la même date l'an dernier, mais +8,3% en excluant les locations liées aux grands événements sportifs. En plus du carnet de commandes de EUR 25,2 millions qui devrait être facturé en 2011, EVS a déjà reçu EUR 2,7 millions de commandes à facturer en 2012 et après (comparé à EUR 3,1 millions l'an passé).

Les commandes «Studio» représentent 48,0% du carnet de commandes de EUR 25,2 millions, alors qu'elles représentent 46,1% des commandes reçues en 2010. EVS gagne des parts de marché et des clients importants sur ce segment prometteur.

Après une année 2009 plus faible, EVS a atteint et même dépassé en 2010 ses performances commerciales de 2008. L'exercice 2011 souffrira de l'absence de locations liées aux grands événements sportifs (EUR 10 millions de locations en 2010), mais devrait être toutefois une bonne préparation pour une meilleure année 2012. Le second semestre devrait être meilleur que le premier semestre. L'industrie se redresse et de nombreux projets sont en cours de discussion afin de créer de nouveaux processus visant à améliorer l'expérience audiovisuelle de tous. EVS est reconnu pour la qualité de ses services et conseils auprès de ses clients et de sa large communauté d'utilisateurs. EVS continuera à développer ses centres de formation, ses bureaux de service dans tous ses marchés. EVS continuera aussi à développer de nouvelles solutions avec ses principaux clients, et donc à embaucher des employés de qualité pour son siège social mais aussi dans ses 19 bureaux à l'étranger. Comme tous ces développements sont simplement passés en charges (et pas activés), les marges à court terme pourraient s'affaiblir, mais les marges à plus long-terme devraient augmenter. Il faut bien garder à l'esprit que des facteurs de risque tels que l'incertitude économique, les problèmes des banques, les contraintes bilantaires de certains clients, ou les fluctuations importantes des devises ne facilitent pas les prévisions. Cependant, les difficultés de l'industrie de l'équipement vidéo ainsi que la consolidation actuelle du secteur pourraient tourner à l'avantage d'EVS au vu de son excellente situation financière, de la flexibilité de son organisation, de sa puissance d'innovation et de sa large base installée de serveurs.

PROCÉDURES DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de raisons d'appliquer la procédure spécifique prévue par l'article 523 du Code des Sociétés. Le total des rémunérations et émoluments accordés en 2010 par le groupe EVS aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 788 milliers par rapport à EUR 752 milliers en 2009.

EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées le 17 février 2011 ;
- En février 2011, XDC, détenue à 41,3% par EVS, a signé une promesse de cession de ses activités CineStore (conception, assemblage et commercialisation de serveurs de cinéma) à Barco, un des fournisseurs principaux de projecteurs pour le cinéma numérique. La cession par XDC s'est faite pour un montant de l'ordre de EUR 5,5 millions, accompagné d'un possible « earn-out » futur. Cet accord prévoit le transfert des actifs, passifs et du personnel de cette branche d'activité avec un effet au 31 mars 2011.

PROPOSITIONS DU CONSEIL AUX ACTIONNAIRES

Comme il l'a proposé depuis l'entrée en bourse en 1998, le Conseil d'Administration a décidé d'optimiser le rendement pour les actionnaires par le biais d'un dividende et/ou d'un programme de rachat d'actions propres. Ainsi, le Conseil propose un dividende brut total de EUR 2,64 par action (incluant le dividende intérimaire de EUR 1,16) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 mai 2011, ce qui impliquerait un dividende brut final de EUR 1,48 par action à payer le 1^{er} juin 2011. Le Conseil propose de distribuer des parts de la société dans le cadre de la loi relative aux participations bénéficiaires.

Les dividendes n'ont cessé de croître depuis l'introduction en bourse de 1998. Un total cumulé de EUR 15,07 a été payé aux actionnaires, ce qui représente plus du double de la valeur d'introduction en bourse (EUR 7,44).

Le groupe a une politique de rachat d'actions propres qui démontre sa confiance en l'avenir. Dans les limites de l'article 620, paragraphe premier, alinéas 3 et 4, alinéa 1, 2°, du Code des Sociétés, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2009 a renouvelé, pour une période de 3 ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'échanger et/ou aliéner en bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. Par ailleurs, l'Assemblée a également renouvelé, pour une période de 5 ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir un maximum de 20% des actions existantes, à certaines conditions. Le groupe entend poursuivre sa politique de rachat d'actions propres au gré des opportunités du marché.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Les matières de gouvernance d'entreprise, et plus particulièrement la « Déclaration de gouvernance d'entreprise » pour 2010 sont traitées dans la Revue Annuelle d'EVS (document séparé) en pages 24 et suivantes.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'investissement dans les actions d'EVS Broadcast Equipment (ci-après "EVS") comporte des risques. Conformément aux prescriptions des directives européennes et à la loi belge (Code des Sociétés et Arrêté royal belge du 14 novembre 2007), le lecteur et tout investisseur potentiel doit examiner attentivement les facteurs de risques suivants et toutes les autres informations figurant dans le présent rapport annuel avant d'acheter nos actions. Si l'un des risques suivants se réalise, nos activités, notre situation financière ou notre résultat d'exploitation pourrait être gravement affecté. Dans cette hypothèse, le cours de nos actions pourrait baisser et un investisseur pourrait perdre partiellement ou totalement les fonds investis.

- Il est possible que nous ne puissions pas continuer à maintenir ou à accroître notre rentabilité et que nos taux de croissance récents ne soient pas révélateurs de notre croissance dans le futur.
- Nos résultats d'exploitation trimestriels ont déjà fluctué par le passé et pourraient à nouveau fluctuer dans le futur, ce qui pourrait provoquer une baisse du cours de nos actions.
- Nous sommes confrontés à la concurrence, et si nous ne parvenons pas à l'affronter efficacement, nous pourrions subir une diminution de nos ventes ou une pression sur nos prix, ce qui nuirait à nos futurs résultats d'exploitation.
- Nous avons des activités internationales importantes et la majeure partie de nos revenus provient de clients internationaux, ce qui nous expose à des risques considérables, en ce compris des risques liés aux fluctuations des devises.
- La plupart de nos ventes sont réalisées auprès de clients actifs dans le secteur de la diffusion, qui utilisent nos produits pour la production et la transmission de contenu télévisé. Si nous cessons de générer des revenus de ce marché ou si ce marché subit une récession, nos ventes pourraient diminuer.
- Nos futures performances financières dépendent de la croissance des marchés des serveurs vidéo et des solutions numériques sans cassette. Si ces marchés ne continuent pas à se développer au rythme que nous escomptons, nos résultats d'exploitation en seraient gravement affectés.
- Nous dépendons des ventes de nos serveurs vidéo des gammes XT et XS. Si la demande de ces produits sur le marché s'arrête, nos futurs résultats d'exploitation pourraient en souffrir.
- Le processus de conclusion d'une vente peut être long et imprévisible. Il est donc difficile de formuler des prévisions de ventes pour un trimestre particulier.
- Nos activités pourraient être affectées si nos sous-traitants ne peuvent nous assurer un approvisionnement approprié de composants pour nos produits.
- Si nous subissons des retards, des pénuries ou des défauts de qualité auprès de nos fournisseurs de composants, nos ventes de produits pourraient en souffrir.
- Le prix de vente moyen de nos produits pourrait diminuer, et avoir une influence négative sur nos résultats d'exploitation.
- Nos utilisateurs finaux exigent un degré élevé de fiabilité de nos produits. Si nous ne pouvons fournir des produits de haute qualité, nos relations avec les utilisateurs finaux pourraient être affectées.
- Si nous ne parvenons pas à concevoir et à commercialiser de nouveaux produits ou à développer les produits existants en temps opportun, ou si nous ne parvenons pas à gérer les transitions de produits, nous pourrions subir une baisse de nos ventes futures.
- Si nous ne parvenons pas à nous adapter aux changements technologiques et à l'évolution des normes du secteur, nos produits pourraient devenir obsolètes ou moins compétitifs dans le futur.
- Si nos produits ne sont pas interopérables avec d'autres systèmes, des commandes pourraient être retardées ou annulées.
- Nos produits sont extrêmement complexes et pourraient contenir des erreurs de logiciel ou de matériel non encore détectées, ce qui pourrait porter préjudice à notre réputation et à nos ventes futures.
- Notre réussite dans le futur dépend de notre capacité à attirer un personnel de qualité et à retenir les éléments clés, et notre incapacité à le faire pourrait affecter notre capacité à développer nos activités.
- Si nous ne parvenons pas à gérer notre croissance efficacement, nos activités pourraient en pâtir.
- Notre utilisation de logiciels libres et d'autres technologies et éléments de propriété intellectuelle de tiers pourrait imposer des limites à notre capacité à commercialiser nos produits.
- Un échec dans la protection de notre propriété intellectuelle pourrait nuire gravement à nos activités.
- Si un tiers allègue que nous enfreignons ses droits de propriété intellectuelle, sans distinction qu'il gagne ou pas en justice, nous pourrions être tenus à une procédure judiciaire coûteuse et longue ou à la souscription de licences onéreuses, ce qui pourrait affecter nos activités.
- Nous sommes soumis à des contrôles gouvernementaux à l'exportation qui pourraient nous imposer une responsabilité ou influencer négativement notre capacité à vendre nos produits sur les marchés internationaux.
- Nous sommes soumis à des prescriptions réglementaires sur le respect de l'environnement et sur la santé et la sécurité qui pourraient alourdir nos coûts d'exploitation ou limiter nos activités.
- Nous pourrions prospérer au travers d'acquisitions d'autres sociétés ou de participations dans celles-ci, ce qui pourrait détourner l'attention du management, entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires ou consommer des ressources qui sont nécessaires à l'exploitation d'autres parties de notre entreprise.
- L'adoption de nouvelles normes comptables ou les futures interprétations de normes comptables existantes pourraient influencer négativement nos résultats d'exploitation.
- Le maintien et l'amélioration de nos contrôles financiers et les exigences liées au statut d'entreprise cotée pourraient restreindre nos ressources et détourner l'attention du management ou affecter notre capacité à attirer et retenir des administrateurs qualifiés.
- Notre entreprise ou l'une de nos filiales pourrait nécessiter des capitaux supplémentaires pour le soutien d'activités commerciales, et il est possible que ces capitaux ne soient pas disponibles, ou pas dans des conditions acceptables.

Le Conseil d'Administration

Liège, le 29 mars 2011

DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Pierre L'Hoest, Administrateur délégué et CEO
Michel Counson, Administrateur délégué et CTO
et Jacques Galloy, Administrateur et CFO

attestent que, à leur connaissance,

- a) les états financiers annuels, préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- b) le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS IFRS

(EUR milliers)	Annexe	2010 Audité	2009 Audité
Chiffre d'affaires	3	111.155	76.555
Coût des ventes		-22.631	-13.945
Marge brute		88.524	62.611
Marge brute %		79,6%	81,8%
Frais de ventes et administratifs		-15.100	-11.890
Frais de recherche et de développement	13	-16.206	-12.340
Autres produits opérationnels		207	213
Autres charges opérationnelles		-465	-128
Plan de participation bénéficiaire et warrants	6.4	-617	-717
Amortissement de technologies et propriété intellectuelle acquis	11	-550	-262
Amortissement de droits détenus (Tax Shelter)	11	-270	-238
Résultat d'exploitation (EBIT)		55.524	37.249
Marge d'exploitation (EBIT) %		50,0%	48,7%
Intérêts nets	6.2	120	482
Autres produits et (charges) financiers nets	6.2	-718	-535
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5	-155	-1.656
Profit de dilution XDC	5	-	1.319
Résultat avant impôts (PBT)		54.770	36.859
Impôts sur le résultat	7	-16.712	-11.437
Résultat net des opérations en continuité		38.058	25.422
Résultat net		38.058	25.422
Attribuable à :			
Intérêts de tiers		-	-
Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère		38.058	25.422
Résultat net courant, hors XDC - part du groupe ⁽¹⁾	6.3	39.705	27.002
		2010	2009
RÉSULTATS PAR ACTION (en nombre d'actions et en EUR)		Audité	Audité
Nombre moyen d'actions souscrites sur la période hormis les actions propres	8	13.511.048	13.554.643
Nombre moyen d'actions dilué	8	13.742.409	13.680.197
Résultat net, part du groupe, de base	8	2,82	1,88
Résultat net, part du groupe, dilué	8	2,77	1,86
Résultat net courant, hors XDC, part du groupe	8	2,94	1,99

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(EUR milliers)	2010 Audité	2009 Audité
Résultat net	38.058	25.422
Autres éléments du résultat global de la période		
Rémunération fondée sur des actions	617	717
Effet de la conversion de devises étrangères	250	-76
Résultat global de la période	38.925	26.063
Attribuable à :		
Intérêts de tiers	-	1
Porteurs de capitaux ordinaires de l'entité-mère	38.925	26.064

⁽¹⁾ Le résultat net courant, hors XDC, est le résultat net (part du groupe) hors éléments non opérationnels (nets d'impôts) et contribution de XDC. Voir annexe 6.3 sur les mesures financières non définies par les normes comptables.

BILAN CONSOLIDÉ IFRS

ACTIFS (EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2010 Audité	31 déc. 2009 Audité
Actifs non-courants:			
Goodwill	10	820	-
Technologies et propriété intellectuelle acquis	11	1.704	721
Autres immobilisations incorporelles	11	197	532
Terrains et constructions	12	11.169	11.261
Autres immobilisations corporelles	12	1.821	1.870
Participations mises en équivalence	5	6.071	6.378
Emprunt subordonné	14.1	830	830
Autres immobilisations financières	14.2	391	333
Impôts différés	7.3	6	23
Total actifs non-courants		23.010	21.947
Actifs courants:			
Stocks	15	12.420	8.506
Créances commerciales	16	18.383	14.349
Autres créances et comptes de régularisation		1.938	2.112
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	27.946	33.311
Total actifs courants		60.688	58.278
Total des actifs		83.697	80.225
PASSIFS			
(EUR milliers)	Annexe	31 déc. 2010 Audité	31 déc. 2009 Audité
Capitaux propres :			
Capital	18.1	8.342	8.342
Réserves	18.6	73.298	68.103
Dividende intérimaire	9, 18.6	-15.638	-13.561
Actions propres	18.6	-5.253	-2.861
Total réserves consolidées		52.407	51.680
Écarts de conversion	18.7	49	-200
Fonds propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère		60.799	59.823
Intérêts de tiers		6	6
Fonds propres		60.806	59.829
Provisions long-terme	20	1.056	1.136
Impôts différés et latences fiscales	7.3	1.109	1.259
Dettes financières long-terme	19	1.174	1.413
Autres dettes long-terme		546	546
Dettes non courantes		3.885	4.353
Dettes financières long-terme, partie échéant dans l'année	19	295	299
Dettes commerciales	21	3.331	4.863
Dettes salariales et sociales		6.290	4.251
Impôts à payer		4.978	758
Autres dettes, acomptes reçus, comptes de régularisation et impôts différés	21	4.112	5.871
Dettes courantes		19.007	16.043
Total des passifs		83.697	80.225

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ IFRS

(EUR milliers)	2010 Audité	2009 Audité
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat d'exploitation (EBIT)	55.524	37.249
Ajustements sur les éléments sans effet de trésorerie :		
- Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.079	2.056
- Résultat de change	-673	-567
- Plan de participation bénéficiaire et ESOP	617	717
- Augmentation (+)/diminution (-) des provisions et impôts différés	-211	72
	58.336	39.527
Augmentation (+)/diminution (-)		
- Créances commerciales et autres débiteurs	-3.843	-4.228
- Comptes de régularisations	-2.784	3.646
- Dettes commerciales et acomptes reçus	-1.192	1.421
- Dettes fiscales sociales et salariales	6.005	-1.976
- Autres dettes	295	-283
- Stocks	-3.881	-426
<i>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</i>	<i>52.936</i>	<i>37.681</i>
Intérêts reçus	362	707
Impôts sur le résultat	-16.712	-11.437
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles	36.586	26.951
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'OpenCube, net du numéraire acquis	-741	-
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations incorporelles	-42	-383
Acquisitions (-)/ventes (+) immobilisations corporelles	-1.888	-3.013
Acquisitions (-)/ventes (+) autres immobilisations financières	-5	-963
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	-2.676	-4.359
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Opérations avec actions propres	-3.417	-676
Autres variations des fonds propres	319	-75
Intérêts payés	-242	-225
Flux de trésorerie des dettes financières long-terme	-339	-299
Dividende intérimaire payé	-15.557	-13.460
Dividende final payé	-20.039	-19.999
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-39.275	-34.734
Augmentation (+)/diminution(-) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	-5.365	-12.142
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	33.311	45.454
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	27.946	33.311

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS IFRS

(EUR milliers) - audité	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2008	8.342	71.427	-11.601	-124	68.044	5	68.049
Résultat global pour la période		26.139		-76	26.063	1	26.064
Opérations concernant les actions propres		-9.415	8.739		-676		-676
Dividende final		-20.046			-20.046		-20.046
Dividende intérimaire		-13.561			-13.561		-13.561
Autres augmentations (+)/diminutions (-)		-			-		-
Solde au 31 décembre 2009	8.342	54.544	-2.861	-200	59.823	6	59.829

(EUR milliers) - audité	Capital social libéré	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère	Intérêts minoritaires	Total des Capitaux propres
Solde au 31 décembre 2009	8.342	54.544	-2.861	-200	59.823	6	59.829
Résultat global pour la période		38.675		250	38.925		38.925
Augmentation /(diminution) des fonds propres résultant de regroupements de sociétés		420			420		420
Opérations concernant les actions propres		-238	-2.392		-2.630		-2.630
Dividende final		-20.057			-20.057		-20.057
Dividende intérimaire		-15.638			-15.638		-15.638
Autres augmentations (+)/diminutions (-)		-45			-45		-45
Solde au 31 décembre 2010	8.342	57.660	-5.253	49	60.799	6	60.806

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS IFRS

1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

1.1. Identification

EVS Broadcast Equipment S.A.
Liege Science Park
Rue Bois Saint-Jean, 16
B-4102 Ougrée (Liège)
TVA : BE 0452.080.178
N° d'entreprise: BE0452.080.178
www.evs-global.com

EVS Broadcast Equipment S.A. a été constituée pour une durée illimitée le 17 février 1994 sous la forme d'une société anonyme régie par le droit belge. EVS Broadcast Equipment S.A. est une société faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne. Son siège social est situé en Belgique.

Les états financiers consolidés d'EVS Broadcast Equipment S.A. au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 mars 2011. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'amender les états financiers consolidés et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires prévue le 17 mai 2011.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR).

1.2. Consultation des documents sociaux

Les comptes de la société sont déposés à la Banque Nationale de Belgique. Les statuts et les rapports spéciaux prévus par le Code des Sociétés peuvent être obtenus au Greffe du Tribunal de Commerce de Liège et dans le Moniteur Belge et sur son site internet ("<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>"). Ces documents, ainsi que les rapports annuels et toute information publiée à l'intention des actionnaires peuvent également être demandés au siège social de la société. Les informations financières sont disponibles sur le site www.evs-global.com.

1.3. Objet social

La société a pour objet social: "le développement, la commercialisation et l'exploitation de matériel audiovisuel, ainsi que, plus généralement, toute opération généralement quelconque, commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière en Belgique ou à l'étranger, relative directement ou indirectement, au traitement de l'image et du son, sous quelque forme que ce soit. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses services".

2. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES IFRS

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des plans d'intéressement du personnel et des instruments financiers dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros (EUR) et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche, sauf indication contraire.

2.2. Conformité aux normes comptables

Les comptes consolidés d'EVS Broadcast Equipment S.A. ainsi que de ses filiales ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'Union Européenne.

2.3. Dispositions adoptées lors de la conversion aux IFRS

La société a utilisé la possibilité offerte par l'IFRS 1 qui consiste à :

- ne pas appliquer l'IFRS 2 pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres attribués avant le 7 novembre 2002 et non testés avant cette date de transition;
- ne pas appliquer l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises opérés avant la date de transition.

2.4. Résumé des changements dans les principes comptables

Les principes comptables appliqués sont consistants avec ceux utilisés lors de l'exercice financier précédent, à l'exception de ce qui suit:

- Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CBN) sorti en juin 2010 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" dans le chef de l'investisseur et étant donné que les droits de films acquis répondent à la définition des actifs financiers au sens de l'IAS 32, EVS a décidé de comptabiliser à partir de l'exercice 2010 les droits de films relatifs au "Tax Shelter" au sein des actifs circulants, parmi les placements de trésorerie. Il convient de signaler que cette mesure porte sur un montant de EUR 0,3 million au 31 décembre 2010 sans impact sur le résultat de 2010, ni sur les comptes 2009.

2.5. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment S.A. et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés à la même date et sur base de principes comptables identiques. Tous les soldes intra-groupe, transactions intra-groupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

2.6. Filiales

Les filiales sont les sociétés dans lesquelles EVS détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou encore dans lesquelles elle détient le pouvoir, directement ou indirectement, de contrôler la politique financière et opérationnelle avec comme objectif d'obtenir des avantages de ses activités.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La méthode de consolidation par intégration globale est appliquée à toutes les sociétés sur lesquelles le contrôle est exercé directement ou indirectement.

Lorsqu'il y a un changement du pouvoir de contrôle dans une filiale, les comptes consolidés intègrent le résultat jusqu'à la date où EVS Broadcast Equipment S.A. perd le contrôle.

2.7. Participations dans les coentreprises et dans les entreprises associées

Les coentreprises (conformément au traitement alternatif de l'IAS 31), ainsi que les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Ces participations sont portées au bilan à la valeur la plus basse entre celle obtenue par la méthode de la mise en équivalence et la valeur recouvrable. La part du groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées est portée dans le compte de résultats.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont utilisés par le groupe afin d'appliquer la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des coentreprises et des entreprises associées sont préparés à la même date de clôture que la société mère, sur base de principes comptables similaires.

2.8. Résumé des jugements et estimations significatifs

Jugements

Pour préparer des états financiers conformes aux méthodes comptables du groupe, le management a émis des hypothèses, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont certaines qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers:

Frais de Recherche et Développement: le groupe a considéré qu'il ne peut correctement distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet développé en interne. Le groupe a également considéré que les coûts encourus consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive. En outre, le groupe vend des solutions dans un marché sujet à de rapides évolutions technologiques, de développement de nouveaux produits et de besoins évolutifs des clients. Ainsi, le groupe a conclu qu'il ne peut déterminer la faisabilité technologique avant la fin de la phase de développement. Pour ces raisons, la R&D n'est pas activée, mais prise en charge intégralement.

Recours à des estimations

En vue de l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, il incombe à la direction d'établir un certain nombre d'estimations et d'hypothèses afin de déterminer les montants rapportés dans les états financiers et leurs annexes. Les estimations réalisées à chaque date de reporting reflètent les conditions existantes à ces dates (ex.: prix du marché, taux d'intérêts et taux de change).

Bien que ces estimations reposent sur la meilleure connaissance dont dispose la direction des événements existants et des actions que le groupe pourrait entreprendre, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2.9. Conversion des monnaies étrangères

Chaque entité du groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

La devise de fonctionnement d'EVS Broadcast Equipment S.A. ainsi que de toutes les filiales est l'euro, à l'exception de la filiale EVS Inc. dont la devise de fonctionnement est le dollar américain.

La devise de présentation des états financiers d'EVS Broadcast Equipment S.A. est l'euro.

États financiers des sociétés étrangères

Pour toutes les filiales, à l'exception d'EVS Inc., les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis aux cours de change aux dates des transactions initiales. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultats.

Pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et le compte de résultats est converti au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou pertes de change résultant des transactions monétaires et de la conversion des actifs ou passifs monétaires sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change de la monnaie étrangère en vigueur à la date de transaction.

2.10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises autres que des "Goodwills" sont comptabilisées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité économique (3 ans pour les logiciels, de 3 à 5 ans pour les autres actifs incorporels) et sont soumises à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

La durée et la méthode d'amortissement sont revues annuellement. Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

2.11. Goodwill

Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36.

Si la part détenue par la société dans la juste valeur nette des actifs, passifs et des dettes éventuelles identifiables de l'entreprise acquise excède le coût du regroupement, l'excédent est comptabilisé immédiatement dans les pertes et profits.

2.12. Immobilisations corporelles

Les terrains et bâtiments détenus en vue de la production ou de la fourniture de biens ou services, ou à des fins administratives, sont repris au bilan à leurs montants réévalués, à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Toute augmentation de la réévaluation qui viendrait s'ajouter à la réévaluation de ces terrains et bâtiments est créditée dans la réserve de réévaluation des bâtiments, excepté si cela extourne une diminution de réévaluation sur le même actif reconnue précédemment comme charge, auquel cas l'augmentation est portée au crédit du compte de résultats pour le montant équivalent à la diminution précédemment reconnue. Une diminution du montant à reporter identifiée lors de la réévaluation des terrains et bâtiments est prise en charge pour autant qu'elle n'excède pas le montant net, s'il y en a, détenu dans la réserve de réévaluation des bâtiments relative à une précédente réévaluation de cet actif.

Lors de la vente d'un actif réévalué, le surplus de réévaluation lié qui reste dans la réserve de réévaluation des bâtiments est transféré vers les profits cumulés.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. La durée de vie est examinée sur une base annuelle.

Les durées d'utilité estimées des actifs corporels sont les suivantes:

- Constructions : entre 10 et 30 ans
- Matériel roulant : entre 3 et 5 ans
- Matériel informatique : entre 3 et 4 ans
- Mobilier et matériel de bureau : entre 3 et 10 ans
- Installations, machines et outillage : entre 3 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 4 ans

L'amortissement est calculé dès le moment où l'actif est disponible à l'emploi. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou les unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Une immobilisation corporelle n'est plus reconnue en comptabilité dès sa cession ou dès qu'aucun bénéfice économique futur n'est plus attendu du bien. Tout gain ou perte généré lors de la cession (calculé comme la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de l'élément) est reconnu au cours de l'exercice durant lequel il a été cédé.

2.13. Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre leur valeur d'acquisition et l'estimation de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante pour l'exercice en cours ainsi que pour l'exercice précédent :

- le coût des matières est déterminé en utilisant la méthode du prix moyen pondéré;
- le coût des produits finis et produits en cours de fabrication est le coût complet, qui reprend tous les coûts directs (matière et main-d'œuvre) et une quote-part des coûts indirects de production nécessaires pour amener le stock à son stade d'achèvement à la date de clôture, à l'exclusion des coûts d'emprunt.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement du bien et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

2.14. Commandes en cours

Dès que le résultat de contrats à prix fixe peut faire l'objet d'une évaluation fiable, les produits et charges contractuels sont portés au compte de résultat au prorata du degré de finition des travaux. Le stade d'achèvement est déterminé sur la base d'estimations aussi précises que possible de l'état d'avancement des travaux et des prestations restant à fournir. Si tout porte à croire qu'un projet sera déficitaire, la perte sera immédiatement comptabilisée en tant que charge.

2.15. Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.16. Autres actifs courants et non-courants

Les autres actifs courants et non-courants sont comptabilisés au coût amorti.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités disponibles, les comptes bancaires et les placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois. Tous les placements sont comptabilisés à leur valeur nominale dans les états financiers.

2.18. Actions propres

Les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres. Les actions propres sont classées dans la rubrique "Actions propres" et présentées en déduction du total des capitaux propres.

2.19. Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants représentent la partie du résultat net des opérations et de l'actif net d'une filiale attribuable aux intérêts qui ne sont pas détenus, directement ou indirectement au travers de filiales, par le groupe.

2.20. Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables s'ils sont significatifs. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

2.21. Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsque le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, telle qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le groupe s'attend au remboursement de la provision, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si ce remboursement est quasi certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

2.22. Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les pensions.

Le groupe participe à un plan de pension à cotisations définies, dont le rendement minimum légal est garanti par la compagnie d'assurance. Les contributions à ce plan de pension à cotisations définies sont reconnues comme une dépense dans le compte de résultats au moment où elles sont effectuées.

Aucun autre avantage postérieur à l'emploi n'est fourni au personnel.

2.23. Paiement fondé sur des actions

Des salariés et des administrateurs du groupe reçoivent une rémunération sous forme de paiement fondé sur des actions, comme un plan de "Stock options" (warrants) non transférables qui leur permet d'acquérir ou de recevoir des actions du groupe (transactions réglées en instruments de capitaux propres) ou comme des paiements déterminés sur la valeur de l'action (transactions réglées en argent).

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des plans de "Stock options" (warrants) est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir du modèle de Black & Scholes en prenant en compte les caractéristiques et conditions selon lesquelles les instruments ont été attribués.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire devient créancier de la gratification.

L'effet de dilution des options non exercées a été pris en compte, au niveau du résultat par action, par l'intégration d'une dilution corrigée à la hausse.

Le groupe a utilisé les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions, en limitant son application aux seules transactions réglées en instruments de capitaux propres accordées après le 7 novembre 2002.

Transactions réglées en argent

Le coût des transactions réglées en argent avec les salariés est initialement évalué à la juste valeur à la date de leur attribution, et ensuite réévalué à la juste valeur à chaque clôture.

Le coût des transactions réglées en argent est comptabilisé, par une augmentation correspondante des dettes, à partir de l'année où les conditions sont remplies et se terminant à la date moyenne où les salariés auront acquis entièrement les droits ("Vesting date").

2.24. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont reconnus dans la mesure où il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et que le montant peut être estimé de manière fiable.

En ce qui concerne la vente de biens, les revenus sont reconnus dès que l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. Les ventes sont reconnues lorsqu'il existe une preuve évidente d'un accord, que la livraison a eu lieu, que la rémunération est déterminée et déterminable, et que l'encaissement est probable.

En ce qui concerne la prestation de services et les projets long terme, les revenus sont également reconnus par référence à l'état d'avancement.

En ce qui concerne les aides publiques, les revenus sont enregistrés en produit au rythme des amortissements des biens pour lesquels ils ont été obtenus.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

Les dividendes reçus de filiales sont comptabilisés lorsque le groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.25. Contrat de location (EVS comme bailleur)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

Locations financières

Lorsque des actifs sont loués sous contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements locatifs futurs est enregistrée comme produits acquis (au sein des créances commerciales). La différence entre la créance totale brute (loyers et financement) et la valeur des produits acquis est comptabilisée comme produit financier non acquis.

Locations simples

Lorsque des actifs sont mis en location sous un contrat de location simple, l'actif est inclus au bilan en fonction de sa nature. Le produit de location est comptabilisé sur la durée de la location sur une base linéaire.

2.26. Subventions publiques

Avances récupérables de la Région Wallonne

Le groupe a perçu des Avances Récupérables de la Région Wallonne (A.R.R.W.) sans intérêts au titre d'aide financière dans le cadre de la recherche appliquée effectuée sur divers projets et dont les modalités du remboursement sont conditionnées par le succès commercial des projets financés.

Dans le cas où les Avances Récupérables de la Région Wallonne seraient vraisemblablement remboursées en raison de la probabilité croissante de commercialisation des projets financés, elles seraient, à ce titre, considérées comme des dettes long terme.

Subventions publiques de l'Union Européenne

Les subventions publiques de l'Union Européenne sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en déduction de la valeur nette comptable de cet actif.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont reconnus quand il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Les subsides en capital sont comptabilisés en déduction des immobilisations concernées et l'imputation dans le compte de résultats est donc automatiquement déduite des amortissements de ces immobilisations.

2.27. Contrats de location (EVS comme locataire)

L'existence d'un contrat de location au sein d'un accord est mise en évidence sur base de la substance de l'accord.

Locations financières

Les locations financières qui transfèrent au groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées au bilan, au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement dans le compte de résultats.

Locations simples

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultats sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.28. Frais de recherche et de développement

Le groupe ne pouvant pas distinguer la phase de recherche de la phase de développement d'un projet interne, tous les coûts sont, par conséquent, considérés comme étant encourus dans la phase de recherche uniquement. Le groupe considère également que les coûts encourus après le lancement commercial consistent en un processus routinier qui ne génère pas d'innovation majeure mais évolutive.

De manière générale, notons que la durée écoulée entre la fin de la phase de recherche d'un projet et son lancement commercial, est inférieure à un an.

Par conséquent, les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.29. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils sont survenus.

2.30. Impôts sur le résultat

Les impôts sur les bénéfices de la période regroupent les impôts courants et les impôts différés. Ils sont inscrits au compte de résultats, sauf s'ils portent sur des éléments enregistrés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont, eux aussi, comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Impôts courants

L'impôt exigible de l'exercice est basé sur le résultat des sociétés du groupe et est calculé selon les règles établies par les administrations fiscales locales.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables:

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

2.31. Instruments financiers dérivés

EVS utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats d'achat et de vente à terme sur des devises étrangères pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères et aux transactions en devises étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats car ces contrats ne sont pas qualifiés de contrats de couverture au sens des IFRS. La juste valeur des contrats de change à terme de devises est calculée par référence aux taux de change à terme pour des contrats ayant des profils d'échéances similaires.

2.32. Dividendes

Les dividendes proposés par le Conseil d'Administration ne sont pas enregistrés dans les états financiers tant qu'ils n'ont pas été approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. En cas de dividendes intérimaires, ils sont présentés en déduction des réserves.

2.33. Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou à des prestations déjà effectuées

EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente. Ces garanties ne sont pas comptabilisées aussi longtemps qu'elles ne sont pas précisément quantifiables.

2.34. Résultats par action

Le groupe calcule tant le résultat de base par action que le résultat dilué par action conformément à l'IAS 33. Le résultat de base par action est calculé sur base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice hors actions propres. Le résultat dilué par action est calculé sur base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice plus l'effet dilutif potentiel des warrants et "Stock options" en circulation durant la période hors actions propres.

3. INFORMATION SECTORIELLE

3.1. Généralités

La société applique la norme IFRS 8 (« Segments opérationnels ») depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

D'un point de vue opérationnel, la société est intégrée verticalement avec la grande majorité de ses effectifs au siège central en Belgique, en particulier les fonctions de recherche et développement, de production, de marketing et de services généraux, ce qui explique que la majorité des investissements et des dépenses se situe au niveau de la maison-mère belge. Les filiales étrangères sont des filiales de distribution et de représentation. Les ventes portent sur des produits de même nature et sont réalisées par des équipes commerciales polyvalentes.

Le reporting interne à la société est le reflet de l'organisation opérationnelle décrite ci-avant et se caractérise par la forte intégration des activités de l'entreprise; seules les ventes y sont identifiées par marché géographique dans lequel elles sont réalisées.

En conséquence, la société est constituée d'un seul segment au sens de la norme IFRS 8 et le compte de résultats consolidés du groupe reflète ce segment unique. Toutefois, cela n'exclut pas une évolution future de la segmentation en fonction du développement de la société, de ses produits et de ses indicateurs internes de performance.

3.2. Informations complémentaires

3.2.1. Informations géographiques

Les activités sont divisées entre 3 régions : l'Asie-Pacifique ("APAC"), l'Europe, Moyen-Orient et Afrique ("EMEA") et l'Amérique ("NALA").

3.2.1.1. Chiffre d'affaires

(EUR milliers)	APAC	EMEA	NALA	TOTAL
Ventes de 2010	21.132	60.957	29.066	111.155
Évolution par rapport à 2009 (%)	+87,2%	+27,0%	+68,4%	+45,2%
Ventes à taux de change constant	21.132	60.957	27.653	109.742
Variation par rapport à 2009 (%) à taux de change constant	+87,2%	+27,0%	+60,3%	+43,3%
Variation par rapport à 2009 (%) à taux de change constant et hors locations pour les grands événements sportifs	+56,0%	+17,2%	+51,4%	+30,6%
Ventes de 2009	11.289	48.011	17.256	76.555

Les ventes réalisées avec des clients externes en Belgique (le pays d'origine de la société) sont inférieures à 10% des ventes annuelles. Pour 2010, le groupe n'a réalisé des ventes significatives à des clients externes (selon la définition de IFRS 8) que dans deux pays: les États-Unis (EUR 22,1 millions en 2010, repris dans NALA dans le tableau ci-dessus) et le Royaume-Uni (EUR 13,0 millions repris dans EMEA).

3.2.1.2. Actifs long terme

Compte tenu des explications données au point 3.1., tous les actifs long terme significatifs sont localisés dans la société mère EVS Broadcast Equipment S.A. en Belgique.

3.2.2. Informations sur les produits et services

Les ventes peuvent être présentées par destination: les cars TV de régie mobile d'une part et les studios fixes de production TV d'autre part. On notera que la maintenance et le service après-vente sont intégrés au sein de solutions complètes proposées aux clients. Les contrats locatifs pour les grands événements de 2010 sont répartis quasi équitablement entre les deux destinations.

(EUR milliers)	Cars TV de régie Mobile	Studios fixes de production TV	TOTAL
Ventes 2010	55.670	55.485	111.155
Évolution par rapport à 2009 (%)	+7,3%	+125,0%	+45,2%
Ventes 2009	51.891	24.664	76.555

3.2.3. Informations sur les clients importants

Aucun client externe de la société n'a représenté plus de 10% des ventes de 2010.

4. LISTE DES ENTREPRISES CONSOLIDÉES, DES COENTREPRISES, DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE ET DES BUREAUX DE REPRÉSENTATION

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.10	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.09 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.10 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
EVS Broadcast Equipment Inc. 9 Law Drive, suite 200, NJ 070046 Fairfield, USA	1997	22	G	100,00	100,00	0,00
EVS Canada 240-1200 Avenue Papineau, Montréal QC H2K 4R5, CANADA	2008	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS France S.A. Avenue André Morizet 6bis, F-92100 Boulogne-Billancourt, FRANCE TVA: FR-21419961503	1998	4	G	99,76	99,76	0,00
EVS France Développement S.A.R.L. 48 Quai Carnot, F-92210 Saint Cloud, FRANCE TVA: FR-53514021476	2009	6	G	100,00	100,00	0,00
OpenCube Technologies S.A.S. Parc Technologique du Canal 9, Avenue de l'Europe, F-31520 Ramonville St-Agne, FRANCE TVA: FR-83449601749	2010	18	G	0,00	100,00	100,00
EVS Italia S.R.L. Via Milano 2, IT-25126 Brescia, ITALIE TVA: IT-03482350174	1999	3	G	95,00	95,00	0,00
EVS Broadcast UK Ltd. Ashcombe House, The Crescent 5, Leatherhead, Surrey KT22 8DY, ROYAUME-UNI TVA: UK-853278896	1999	11	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Iberica SL Avda de Europa 12-2C, Edificio Monaco, Parque Empresarial la Moraleja 28109 Alcobendas, Madrid, ESPAGNE CIF: B85200236	2007	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS Nederland B.V. Media Park, Sumatralaan 45, Gateway B Ruimte 8518, 1217 GP Hilversum, PAYS-BAS	2008	5	G	100,00	100,00	0,00
EVS Deutschland GmbH Oskar-Schlemmer Str. 15, 80807 Munich, ALLEMAGNE TVA: DE-266077264	2009	3	G	100,00	100,00	0,00
EVS International (Swiss) S.A.R.L. Rue des Arsenaux 9, 1700 Fribourg, SUISSE TVA: CH-21735425482	2009	1	G	100,00	100,00	0,00
EVS Broadcast Equipment Ltd. New Victory House, 15th Floor, 93-103 Wing Lok Street, Sheung Wan, HONG-KONG	2002	10	G	99,99	99,99	0,00
EVS China Ltd. 2/F., Henfa Commercial Building, 248-350 Lockhart Rd., Wan Chai, HONG-KONG	2005	1	E	20,00	20,00	0,00
EVS Pékin - Bureau de Représentation Unit 1710, Tower B, Soho New Town, Jianguo Road 88, Chaoyang District, 100022 Pékin, CHINE	2005	4	G	N/A	N/A	N/A

DÉNOMINATION ET ADRESSE	Année de création ou d'acquisition	Personnel au 31.12.10	Méthode d'incorporation dans les comptes ⁽¹⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.09 (en %) ⁽²⁾	Fraction du capital détenue au 31.12.10 (en %) ⁽²⁾	Variation du % de détention du capital
Network and Broadcast Systems Limited (NBS) – Bureau de représentation The Idealism Center, Tianyi Street 78, Building 4, N°1407, Gaoxin District, Chengdu, CHINE	2010	3	G	N/A	N/A	N/A
EVS Broadcast Equipment Middle East Ltd - Bureau de Représentation Shatha Tower, Office 09, 32 nd Floor, Dubai Media City, Dubai, EMIRATS ARABES UNIS	2006	2	G	N/A	N/A	N/A
EVS Australia Pty Ltd. Suite 901, Level 9, Elizabeth Street 130, Sydney NSW 2001, AUSTRALIE	2007	1	G	99,99	99,99	0,00
FAR S.P.R.L. Rue Bois de Sclessin 6, B-4102 Seraing, BELGIQUE TVA: BE0454 521 511	1999	2	E	39,00	39,00	0,00
MECALEC SMD S.A. Rue Nicolas Fossoul 54, B-4100 Seraing, BELGIQUE TVA: BE0467 121 712	1999	29	E	49,50	49,50	0,00
XDC S.A. Pôle Image de Liège Rue de Mulhouse, 36 B-4020 Liège, BELGIQUE TVA: BE0865 818 337	2004	143	E	41,30	41,30 ⁽³⁾	0,00

(1) G: consolidation globale, E: mise en équivalence.

(2) Fraction du capital détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

(3) Compte tenu des warrants émis, EVS détient 30.2% de XDC S.A. en base diluée

5. PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(EUR milliers)	2010	2009
Participations mises en équivalence		
Valeur au 1^{er} janvier	6.378	2.489
- Vendues en cours d'année	-	-
- Acquisées en cours d'année	-	-
- Résultat	-155	-1.656
- Apport en capital et profit de dilution XDC	-	5.596
- Autres	-152	-51
Valeur au 31 décembre	6.071	6.378

5.1. Participations dans les coentreprises

EVS China Ltd

Le groupe détient toujours une participation de 20% dans la joint venture de distribution EVS China Ltd. par l'intermédiaire d'EVS Broadcast Equipment Limited (filiale de Hong-Kong). Cette société intervenait dans la distribution d'équipements TV en Chine mais suite à l'ouverture du bureau à Pékin en 2008 cette joint venture n'a plus eu d'activité depuis lors et sa valeur nette comptable a été mise à zéro.

5.2. Participations dans les entreprises associées

MECALEC SMD S.A.

La S.A. MECALEC SMD a été constituée le 21 octobre 1999 par la S.A. MECALEC (50,5%) et EVS (49,5%) avec un capital de EUR 200 milliers. La participation d'EVS dans cette société mise en équivalence est donc de EUR 99 milliers. MECALEC SMD a pour activité essentielle la fabrication et l'assemblage de cartes électroniques, notamment en technologie SMD. Son siège social est établi à Bonnelles, près de Liège, à 5 km d'EVS. Le groupe EVS a pris une participation chez ce fournisseur stratégique afin de bénéficier de délais privilégiés dans le cadre de sous-traitance d'assemblage de cartes électroniques. D'autres synergies sont cependant possibles en matière de R&D et de structuration de processus de production. MECALEC SMD clôture en 2010 avec un bénéfice net de EUR 111 milliers, par rapport à l'exercice précédent qui s'était clôturé par un bénéfice net de EUR 53 milliers. EVS a représenté 29% du chiffre d'affaires de MECALEC SMD en 2010.

La quote-part d'EVS dans le résultat de MECALEC SMD pour 2010 s'élève donc à EUR 55 milliers et la quote-part d'EVS dans les fonds propres de MECALEC SMD s'élève à EUR 508 milliers.

(EUR milliers)	31 décembre 10	31 décembre 09
Part du bilan dans l'entreprise associée (49,5%)		
Actifs courants	578	546
Actifs non-courants	100	97
Passifs courants	-170	-181
Passifs non-courants	-	-
Actifs nets	508	462
Part du résultat dans l'entreprise associée (49,5%)		
Ventes	993	873
Résultat net	55	26
Valeur nette comptable de la participation	508	462

FAR S.P.R.L.

La société FAR S.P.R.L., située dans le zoning industriel de Barchon (Province de Liège), conçoit et vend des studios destinés à des stations de radio et télévision ou à l'industrie du cinéma dans le Benelux.

Au 31 décembre 2010, la participation d'EVS dans FAR s'élève à 39% du capital et sa quote-part dans le bénéfice de l'exercice 2010 s'élève à EUR 26 milliers. La quote-part d'EVS dans les fonds propres de FAR s'élève à EUR -109 milliers. La société a soumis en 2010 un Plan de Réorganisation Judiciaire qui a été accepté, et a repris le cours normal de ses activités en 2011. La valeur comptable de la participation FAR restant dans les comptes consolidés d'EVS est égale à zéro.

(EUR milliers)	31 décembre 10	31 décembre 09
Part du bilan dans l'entreprise associée (39%)		
Actifs courants	23	21
Actifs non-courants	3	14
Passifs courants	-56	-157
Passifs non-courants	-79	-1
Actifs nets	-109	-123
Part du résultat dans l'entreprise associée (39%)		
Ventes	-109	128
Résultat net	26	-41
Valeur nette comptable de la participation	-	-

XDC S.A.

Créée en 2004 notamment au travers d'un apport de branche d'activité d'EVS, la société XDC S.A. est pionnière dans le développement de solutions numériques pour le cinéma. Partant de l'expertise du groupe EVS dans la compression numérique vidéo et du traitement du signal audio-numérique, XDC est une société de solutions intégrées qui fournit des équipements et des services à haute valeur ajoutée à l'industrie du cinéma. D'une part, XDC propose des serveurs, des projecteurs et des services aux exploitants et d'autre part, XDC propose aux distributeurs de films de remplacer l'onéreuse copie 35 mm par des fichiers numériques encryptés.

Suite à diverses évolutions capitalistiques, EVS détient encore 41,3% du capital de XDC, ce qui en fait le premier actionnaire. En février 2010, XDC a consolidé les emprunts subordonnés antérieurs et en a émis un nouveau, pour un montant global de EUR 15,9 millions, portant 8,25% d'intérêts et échéant le 31 décembre 2015. EVS détient EUR 0,8 million de cet emprunt subordonné. Les deux principaux nouveaux investisseurs sont la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (« SRIW S.A. ») et la GIMV NV, qui ont racheté des actions et ont souscrit à l'emprunt, pour détenir chacun un peu plus de 20% de XDC en base diluée.

Suite à cette émission, EVS a reçu des warrants lui permettant de souscrire à des nouvelles actions XDC en 2015, pour la contre-valeur nominative de ses obligations subordonnées, ce qui diluerait sa participation. Il en résulte corollairement qu'EVS détient 30,2% de XDC en base diluée (41,3% en base non diluée).

Fin 2009, XDC a acquis 85% de Film Ton Technik GmbH (FTT), l'intégrateur d'équipements de cinéma numérique le plus important en Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Pologne et Hongrie. Les comptes du groupe FTT sont intégralement consolidés dans les comptes d'XDC depuis le 1 janvier 2010.

Au 31 décembre 2010, la valeur des actions de XDC comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que la quote-part d'EVS dans les emprunts subordonnés émis par XDC, représentent EUR 6,4 millions. Ce montant inclut EUR 0,8 million d'emprunt.

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fonds propres de XDC	13.469	14.233
Solde du capital souscrit à libérer	-	-
Fonds propres ajustés	13.469	14.233
	41,30%	41,30%
Quote-part d'EVS	5.563	5.878
Solde du capital souscrit à libérer par EVS	-	-
Participation XDC mise en équivalence	5.563	5.878
Part du bilan dans l'entreprise associée	41,30%	41,30%
Actifs courants	14.530	11.127
Actifs non-courants	20.813	12.073
Passifs courants	-15.029	-7.679
Passifs non-courants	-14.751	-9.643
Actifs nets	5.563	5.878

Les comptes de XDC et leur contribution dans les comptes consolidés d'EVS se présentent comme suit :

(EUR milliers)	2010	2009
Chiffre d'affaires	61.158	9.545
EBITDA	8.700	1.224
Résultat net de la période	-509	-3.565
Fraction du capital détenu dans XDC	41,3%	47,2%
Résultat net – part d'EVS	-210	-1.683
Profit dilution de EVS sur XDC (de 47,2% à 41,3%)	-	1.319
Contribution totale de XDC dans le résultat d'EVS	-210	-364

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur nette comptable de la participation en début de période	5.878	1.965
Résultat net – part du groupe	-210	-1.683
Obligation XDC convertie en capital	-	4.277
Profit de dilution sur XDC	-	1.319
Ajustements des fonds propres	-105	-
Valeur nette comptable de la participation en fin de période	5.563	5.878

La perte fiscale cumulée de XDC S.A. s'élève à EUR 31,2 millions au 31 décembre 2010. L'impôt différé actif est comptabilisé progressivement, en fonction de la matérialisation du business plan. Au 31 décembre 2010, 42,2% de l'impôt différé actif relatif à ces pertes avait été comptabilisé.

En date du 30 décembre 2009, EVS a réduit sa participation dans le capital de XDC S.A. passant de 47,2% à 41,3% suite à une augmentation de capital non proportionnelle par apport en nature d'obligations existantes avec warrants émises en 2007 et 2008 d'une valeur totale de EUR 13,5 millions et dont la quote-part de EVS s'élevait à EUR 4,3 millions. Suite à cette dilution de 5,9%, pouvant être comparée à une vente d'actions, EVS a enregistré un profit de EUR 1,3 million en 2009.

Le profit de dilution se présente comme suit:

(EUR milliers)	2009
<i>Valeur nette comptable de la participation au 1^{er} janvier (selon la méthode de mise en équivalence)</i>	1.965
<i>Perte nette de XDC 2009 – part du groupe (47,2%)</i>	-1.683
<i>Obligations XDC assorties de warrants, apportées conjointement au capital</i>	<u>+ 4.277</u>
Part à 47,2% d'EVS dans les fonds propres de XDC s'élevant à EUR 14,2 millions avant augmentation de capital	4.559
Part à 41,3% d'EVS dans les fonds propres de XDC s'élevant à EUR 14,2 millions après augmentation de capital	5.878
Profit de dilution sur XDC	1.319

6. PRODUITS ET CHARGES

6.1. Créances liées aux contrats de location-financement

(EUR milliers)	2010	2009
Créance brute - paiements futurs liés aux contrats de location-financement		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	734	233
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	-	-
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	-	-
Moins: produits financiers non acquis	-3	-8
Valeur actualisée des paiements locatifs futurs		
Dans les 12 mois (contrats de location-financement courants)	731	225
Entre 1 et 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	-	-
Après 5 ans (contrats de location-financement non-courants)	-	-

Le groupe a signé des contrats de location-financement pour certains de ses équipements. Le terme des contrats de location-financement est de maximum deux ans.

La valeur des options d'achat conditionnelles des actifs mis en location-financement est estimée à EUR 0,4 million.

Le taux d'intérêt inhérent aux contrats de location-financement est fixé à la date du contrat pour la durée de la location. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les créances relatives aux contrats de location-financement est de 6 % au 31 décembre 2010.

6.2. Produits /(charges) financiers

(EUR milliers)	2010	2009
Charges d'intérêts	-241	-225
Revenus d'intérêts sur prêts et dépôts	362	707
Résultats de change	-673	-566
Divers	-46	31
Produits /(charges) financiers	-598	-53

Afin de limiter son exposition au dollar américain, le groupe EVS a une politique active de couverture du risque de change, comme expliqué aux annexes 25 et 26.

6.3. Utilisation de mesures financières non définies par les normes comptables

EVS utilise certaines mesures non définies par les normes comptables dans sa communication financière. EVS ne présente pas ces mesures comme des mesures alternatives du bénéfice net ou d'autres mesures financières déterminées en application des normes IFRS. Ces mesures telles que rapportées par EVS peuvent différer de mesures nommées de manière similaire par d'autres sociétés. Nous pensons que ces mesures sont des indicateurs importants dans notre secteur, et elles sont utilisées couramment par les investisseurs, les analystes et d'autres publics. Dans le communiqué de presse, les mesures non définies par les normes comptables sont réconciliées vers des mesures financières déterminées conformément aux normes IFRS.

La réconciliation entre le résultat net de la période et le résultat net courant, hors XDC, se présente comme suit :

(EUR milliers)	2010	2009
Résultat net de la période – IFRS	38.058	25.422
Attribution au plan de participation bénéficiaire	285	638
Attribution au plan de warrants	332	79
Amortissement des technologies et propriété intellectuelle acquis	550	262
Amortissement de droits détenus (Tax Shelter)	270	238
Contribution de XDC (part de 41,3% dans le résultat net d'XDC)	210	1.683
Profit de dilution lié à XDC (de 47,2% à 41,3%)	-	-1.319
Résultat net courant, hors XDC	39.705	27.002

6.4. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

(EUR milliers)	2010	2009
Matières premières et consommables utilisés	-13.896	-8.303
Variation de stock des produits finis et des travaux en-cours	1.919	1.620
Frais de personnel	-22.971	-17.577
- Rémunérations et salaires	-15.987	-12.300
- Charges de sécurité sociale	-3.878	-3.009
- Plan de participation bénéficiaire et warrants	-617	-717
- Plan de retraite à cotisations définies ⁽¹⁾	-121	-90
- Autres frais de personnel	-2.368	-1.461
Effectif salarié moyen en ETP ⁽²⁾	326	248
Dotations aux amortissements	-3.079	-2.055
- dont ceux inclus dans les coûts des ventes	-333	-244
Reprise (+) / pertes (-) de valeur	-1.129	-1.250
- Reprise (+) / pertes (-) de valeur sur stocks	-748	-1.237
- Reprise (+) / pertes (-) de valeur sur créances commerciales	-381	-13
Paiements de location et de sous-location simples comptabilisés dans le compte de résultats (véhicules)	-1.308	-1.124

⁽¹⁾ Les plans de retraite à cotisations définies sont des plans pour lesquels la société paie des cotisations déterminées à une entité séparée, en accord avec les dispositions du plan. Lorsque les cotisations ont été payées, il n'y a pas d'obligation supplémentaire pour la société.

⁽²⁾ L'augmentation de l'effectif moyen s'explique par le recrutement du personnel supplémentaire pour renforcer les départements de R&D, ventes, marketing, la formation et les équipes d'ingénieurs opérationnels, et ce afin de poursuivre la croissance.

Depuis le 1^{er} avril 2002, EVS a mis en place un régime de plan de retraite à cotisations définies conformément au règlement de régime de pension sectoriel pour les employés du secteur des fabrications métalliques (Commission Paritaire 209). Il prévoit le versement d'une prime annuelle égale à un pourcentage du salaire brut soumis à l'ONSS de chaque employé. Cette prime est à charge patronale exclusivement. Le taux de prime est fixé par les CCT du secteur. Les primes ont évolué comme suit:

- 2002 à 2006: 0,5%
- 2007: 1%
- 2008 à 2010: 1,1%
- depuis le 1^{er} janvier 2011: 1,77%

Ce plan est géré par la Caisse commune d'assurances « Intégrale » selon une politique de financement telle que décrite dans son rapport annuel.

Les cotisations liées à ce régime se sont élevées à EUR 121 milliers en 2010 et EUR 90 milliers en 2009.

Il faut cependant noter qu'à ce jour, aucun paiement de prestations n'a eu lieu, puisqu'aucun employé d'EVS n'est pensionné.

7. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

7.1. Charges d'impôts sur le résultat

La charge d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2010 est principalement composée de:

(EUR milliers)	2010	2009
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	-16.682	-11.372
Ajustement au titre d'impôt exigible des exercices antérieurs	3	2
Impôt différé		
Afférent à la naissance et au renversement des différences temporelles	-33	-67
- Ajustement de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles y compris les immeubles réévalués	40	-25
- Incorporation dans les stocks des frais directs et indirects de production	-73	-42
Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultats consolidé	-16.712	-11.437

7.2. Réconciliation de la charge d'impôts

Le rapprochement entre la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt effectif du groupe au résultat d'exploitation avant impôts, et la charge d'impôts obtenue en appliquant le taux d'impôt théorique en vigueur pour 2009 et 2010 est le suivant:

(EUR milliers)	2010	2009
Réconciliation entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique applicable		
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	54.926	37.196
Charge d'impôts réelle sur base du taux d'impôt effectif	-16.712	-11.437
Taux d'impôt effectif	30,4%	30,7%
Éléments de réconciliation pour l'impôt théorique nominal		
Impact fiscal du Tax Shelter	-255	-255
Impact fiscal de la déduction pour intérêts notionnels	-261	-638
Impact fiscal des frais non déductibles	387	321
Autre augmentation (diminution)	-186	-79
Charge totale d'impôts des entités du groupe calculée sur base des taux locaux nominaux respectifs	-17.027	-12.089
Taux d'impôt théorique applicable (relatif aux activités d'EVS, hors XDC)	31,0%	32,5%

7.3. Impôts différés au bilan

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

(EUR milliers)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	-	-
Incorporation des frais indirects dans la valorisation des produits finis	-	-370	-	-297
Réévaluation des bâtiments	-	-739	-	-929
Divers	-	-	-	-33
Total	-	-1.109	-	-1.259
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles EVS Inc. ⁽¹⁾	6	-	23	-
Net comptabilisé ⁽¹⁾	6	-1.109	23	-1.259

⁽¹⁾ Selon les normes IFRS, les impôts différés provenant des filiales étrangères ne peuvent pas être compensés avec les impôts différés de la maison mère.

8. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires, déduction faite des actions propres, par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté des effets diluants des warrants.

(EUR milliers)	2010	2009
Résultat net	38.058	25.422
Intérêts de tiers	-	-
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	38.058	25.422
<hr/>		
	2010	2009
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, hors actions propres	13.511.048	13.554.643
Effet dilutif du nombre moyen de warrants en circulation	231.361	125.554
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	13.742.409	13.680.197
Résultat net de base par action (EUR)	2,82	1,88
Résultat net dilué par action (EUR)	2,77	1,86

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2010 était de 140.403 contre 78.675 au 31 décembre 2009. Le nombre moyen pondéré d'actions propres détenues en 2010 était de 113.952, contre 181.468 en 2009.

9. DIVIDENDES PAYÉS ET PROPOSÉS

Les dividendes sont déclarés pour les actions émises hormis les actions propres à la date de mise en paiement.

(EUR milliers)	N° Coupon	Date de déclaration	2010	2009
Déclarés et payés dans l'année :				
- Dividende final pour 2008 (EUR 1,48 par action hors actions propres)	8	Mai 2009	-	20.046
- Dividende intérimaire pour 2009 (EUR 1,00 par action hors actions propres)	9	Nov 2009	-	13.561
- Dividende final pour 2009 (EUR 1,48 par action hors actions propres)	10	Mai 2010	20.057	-
- Dividende intérimaire pour 2010 (EUR 1,16 par action hors actions propres)	11	Nov 2010	15.638	-
Total des dividendes payés			35.695	33.607
(EUR milliers)				
			2010	2009
Proposés à l'AGO pour approbation:				
- Dividende proposé pour 2009 (EUR 2,48 par action, y compris dividende intérimaire)			-	33.618
- Dividende proposé pour 2010 (EUR 2,64 par action, y compris dividende intérimaire)			35.595	-
Total			35.595	33.618

10. GOODWILL

(EUR milliers)	TOTAL
Valeur comptable brute	
Au 31 décembre 2009	-
- Acquisitions	820
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2010	820
Amortissements et pertes de valeurs cumulés	
Au 31 décembre 2009	-
- Amortissements et pertes de valeurs	-
- Cessions et désaffectations	-
Au 31 décembre 2010	-
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2009	-
Au 31 décembre 2010	820

Le 6 avril 2010, EVS a annoncé l'acquisition de 100% du capital d'OpenCube Technologies (France). L'équipe d'OpenCube était constituée d'une quinzaine de collaborateurs, principalement des ingénieurs de développement et des experts opérationnels. Cette acquisition renforce l'expertise du groupe EVS au sein du marché des studios de production et de post-production. OpenCube est un des spécialistes mondiaux du format d'encapsulation MXF, devenu un standard dans l'industrie. Ses ingénieurs ont acquis une solide réputation grâce à leur maîtrise des solutions ouvertes de gestion de fichiers vidéo dans des architectures complexes. Le format MXF (Material eXchange Format) est un format d'encapsulation pour les media vidéo et audio professionnels qui a été défini par des standards SMPTE. La complémentarité entre les technologies des deux sociétés, mais également le savoir-faire broadcast et IT d'OpenCube, ont été des éléments décisifs dans l'intégration de la société au sein d'EVS. Cela permettra d'offrir au marché des solutions encore plus complètes.

OpenCube Technologies a enregistré des ventes de EUR 1,9 million en 2010 par rapport à EUR 1,4 million en 2009, en croissance continue depuis sa création en 2003, et est profitable. OpenCube Technologies est consolidée à 100% dans les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA depuis le 1^{er} avril 2010. EVS a pris EUR 1,6 million dans son chiffre d'affaires consolidé, soit 9 mois de ventes d'OpenCube. Suite à cette acquisition, EUR 0,8 million a été enregistré comme goodwill et EUR 1,5 million comme immobilisations incorporelles pour l'acquisition des technologies et de la propriété intellectuelle. La valeur de l'acquisition est de EUR 2,7 millions dont l'estimation de paiements variables futurs, dépendants de critères qualitatifs et quantitatifs, soit EUR 0,4 million. Le "Goodwill" représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Le "Goodwill" n'est pas amorti mais doit être soumis à des tests de réduction de valeur chaque année ou plus fréquemment lorsque des événements ou des changements indiquent qu'il peut s'être déprécié, conformément à la norme IAS 36. L'immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût. Elle est amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée à 4 ans, et sera soumise à un test de réduction de valeur à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

Les actifs et les dettes provenant de l'acquisition d'OpenCube se présentent comme suit:

(EUR milliers)	1 ^{er} avril 2010
Goodwill	820
Technologies et propriété intellectuelle acquises	1.532
Autres actifs non-courants	141
Actifs courants	898
Dettes	-739
Actifs nets acquis	2.652

Le goodwill correspond au surprofit calculé par la différence entre le rendement effectif (historique) et le rendement attendu du marché pour un tel investissement.

Comme le prévoient les règles IFRS, un test de dépréciation du goodwill se fera de manière annuelle, au quatrième trimestre. En 2010, ce test n'a révélé aucune différence par rapport au goodwill enregistré lors de l'acquisition, cette dernière étant trop récente.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB)	Logiciels	Droits de films	TOTAL
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2008	1.049	634	1.270	2.953
- Acquisitions	-	143	300	443
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	1.049	777	1.570	3.396
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2008	-65	-479	-917	-1.461
- Amortissements	-263	-105	-314	-682
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Variation de périmètre	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	-328	-584	-1.231	-2.143
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2008	984	155	353	1.492
Au 31 décembre 2009	721	193	339	1.253

(EUR milliers)	Technologie (DWESAB et OpenCube)	Logiciels	Droits de films	TOTAL
Valeur comptable brute				
Au 31 décembre 2009	1.049	777	1.570	3.396
- Acquisitions	-	71	-	71
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	-1.570	-1.570
- Variation de périmètre (acquisition OpenCube)	1.532	74	-	1.606
Au 31 décembre 2010	2.581	922	-	3.503
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2009	-328	-584	-1.231	-2.143
- Amortissements	-550	-122	-269	-940
- Cessions et désaffectations	-	-	-	-
- Transferts	-	-	1500	1.500
- Variation de périmètre	-	-19	-	-19
Au 31 décembre 2010	-877	-725	-	1.602
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2009	721	193	339	1.253
Au 31 décembre 2010	1.704	197	-	1.901

Technologie

Le 4 septembre 2008, EVS a annoncé l'acquisition de 100% du capital de D.W.E.S.A.B. Engineering BVBA, petite société de services belge profitable qui est spécialisée dans le service et le développement d'applications opérationnelles pour les stations TV. Suite à l'acquisition, EUR 1,0 million a été enregistré au bilan d'EVS en tant que technologie. Cette immobilisation incorporelle a été comptabilisée à son coût et représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la juste valeur nette des actifs corporels, passifs certains et passifs éventuels identifiables. Elle est amortie selon la méthode linéaire sur la durée de vie économique estimée à 4 ans, et est soumise à un test de réduction de valeur à chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation incorporelle s'est dépréciée.

Comme expliqué à l'annexe 10 relative au goodwill, le 6 avril 2010, EVS a annoncé l'acquisition de 100% du capital d'OpenCube Technologies (France). L'équipe d'OpenCube était constituée d'une quinzaine de collaborateurs, principalement des ingénieurs de développement et des experts opérationnels. OpenCube Technologies est consolidée à 100% dans les comptes d'EVS Broadcast Equipment SA depuis le 1^{er} avril 2010. Suite à cette acquisition, EUR 0,8 million a été enregistré comme goodwill et EUR 1,5 million comme immobilisations incorporelles pour l'acquisition des technologies et de la propriété intellectuelle.

Tax Shelter - Investissements dans la production de films

La disposition belge appelée "Tax Shelter" vise à accorder un avantage fiscal aux sociétés qui investissent, à certaines conditions, une partie de leur bénéfice dans des films produits au moins partiellement en Belgique.

Comme chaque année, EVS a décidé en 2010 de profiter de cette disposition afin d'aider le développement du format numérique HDTV et la promotion du cinéma numérique dans les différentes étapes de tournage, de postproduction et de projection des films.

Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC/CBN) sorti en juin 2010 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" dans le chef de l'investisseur et étant donné que les droits de films acquis répondent à la définition des actifs financiers au sens de l'IAS 32, EVS a décidé de comptabiliser à partir de l'exercice 2010 ces droits au sein des actifs circulants, parmi les placements de trésorerie.

Propriété intellectuelle

Certains produits développés et commercialisés par le groupe EVS, de même que la technologie utilisée, font l'objet de brevets ou de licences. Dans le futur, la société n'hésitera pas à intensifier sa politique de dépôt de brevets. Toutefois la société est convaincue que la meilleure protection réside dans son avance technologique constante due aux importants efforts d'innovation consentis. La rapidité d'évolution des technologies et des gammes de produits dans les métiers où EVS est active rendent peu opérantes les tentatives d'imitation ou de copie par la concurrence. En outre, certaines marques clés d'EVS font l'objet d'un dépôt communautaire ou international dans différents pays.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS LES BIENS DÉTENUS EN LOCATION FINANCEMENT)

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2008	11.385	1.024	4.290	97	16.796
- Acquisitions	1.202	47	830	1.008	3.087
- Cessions et désaffectations	-	-	-24	-	-24
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	12.587	1.071	5.096	1.105	19.859
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2008	-1.807	-726	-2.711	-	-5.244
- Amortissements	-624	-146	-739	-	-1.509
- Cessions et désaffectations	-	-	24	-	24
- Variation de périmètre	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2009	-2.431	-872	-3.426	-	-6.729
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2008	9.578	298	1.579	97	11.552
Au 31 décembre 2009	10.156	199	1.670	1.105	13.130
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	4.341				4.341

(EUR milliers)	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2009	12.587	1.071	5.096	1.105	19.859
- Acquisitions	807	31	768	728	2.334
- Cessions et désaffectations	-449	-	-	-	-449
- Variation de périmètre	-	32	319	-	351
- Transferts	206	-	92	-298	-
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	13.151	1.134	6.275	1.535	22.095
Amortissements cumulés					
Au 31 décembre 2009	-2.431	-872	-3.426	-	-6.729
- Amortissements	-1.116	-140	-883	-	-2.139
- Cessions et désaffectations	31	-	-	-	31
- Variation de périmètre	-	-31	-236	-	-267
- Autres	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	-3.516	-1.043	-4.545	-	-9.104
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2009	10.156	199	1.670	1.105	13.130
Au 31 décembre 2010	9.635	91	1.730	1.534	12.991
Hypothèques et autres garanties					
Montant des immobilisations corporelles données en nantissement de dettes	4.166				4.166

Au cours de l'exercice 2010, EVS a revendu le bâtiment qu'elle détenait à Huy et qui était loué à FAR sprl. Cette vente a généré une moins-value de EUR 0,2 million en IFRS mais une légère plus value par rapport à son acquisition en 2002.

Suite à la croissance importante des équipes belges réparties dans les 6 différents bâtiments du Parc Scientifique à Liège, le Conseil d'Administration d'EVS a approuvé le projet de construction d'un nouveau bâtiment à proximité du site actuel qui devrait être terminé pour 2014. Le projet porte sur un montant global d'environ EUR 40 millions, dont il faut déduire environ EUR 5 millions de subsides régionaux et européens. Des investissements pour ce nouveau bâtiment ont déjà été effectués en 2010 à hauteur de EUR 0,7 million. En outre, tout ou partie des bâtiments actuels, évalués à EUR 9,6 millions au bilan à fin 2010, pourraient être revendus par EVS et dès lors, un amortissement accéléré a été enregistré sur les aménagements des bâtiments existants à hauteur de EUR 0,4 million.

La production des machines vendues et fabriquées par EVS ne nécessite pas d'investissements importants en matériels, dans la mesure où l'assemblage est en partie sous-traité, notamment à la S.A. MECALEC SMD. Autant que possible, les mises en œuvre spécialisées sont confiées à des sous-traitants (ex.: tôlerie et fabrication de circuits imprimés).

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments, en fonds propres, même si 15% est financé avec des emprunts à long terme (voir annexe 19). La valeur nette comptable au 31 décembre 2010 est de EUR 9,6 millions et se décompose comme suit:

(EUR milliers)	31 décembre 2010
EVS Bât. I (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	1.907
EVS Bât. II (18 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	335
EVS Bât. III (6 avenue Pré Aily, Angleur)	937
EVS Bât. IV (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	4.166
EVS Bât. VI (25 avenue Pré Aily, Angleur)	1.311
EVS Bâtiments modulaires (16 rue Bois Saint-Jean, Seraing)	477
EVS Aménagements locaux Bruxelles	197
EVS Aménagements dans les filiales	305
Total	9.635

Les investissements dans ces bâtiments ont bénéficié de subsides accordés par la Région Wallonne et la Communauté Européenne pour un montant brut de EUR 2,1 millions. Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les subventions liées aux bâtiments ont été comptabilisées en déduction de la valeur nette comptable de ces actifs pour un montant net de EUR 0,8 million.

Conformément à nos règles d'évaluation du groupe, nous avons fait réaliser en 2010 une expertise immobilière des bâtiments par une société d'expertise spécialisée en la matière (Galtier Expertises S.A.). Cette expertise a confirmé la valorisation au 31 décembre 2010 des bâtiments en nos livres (variation de 5%).

13. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les dépenses en Recherche et Développement s'élèvent à EUR 16,2 millions en 2010 contre EUR 12,3 millions en 2009. La R&D ne nécessite pas d'investissements importants en matériel, puisque les ingénieurs et programmeurs travaillent directement et principalement sur les machines destinées à la vente ou sur des serveurs pour la mise au point des logiciels. Conformément aux règles comptables du groupe ces dépenses de recherche ne sont pas activées mais intégralement prises en charge sur l'exercice.

Notons que le 14 décembre 2010, EVS a rentré auprès de l'administration fiscale belge une demande de dégrèvement d'office pour la régularisation des précomptes professionnels prélevés sur les rémunérations de son personnel R&D pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009. Cette demande porte sur un montant maximum de EUR 1,3 million et concerne la dispense au précompte professionnel qui est donné depuis 2006 aux entreprises belges payant ou attribuant des rémunérations à des chercheurs qui sont engagés dans des programmes de recherche et de développement selon certains critères prévu par l'article 273 du Code des impôts sur le revenu belge. Le dossier a été soumis à l'administration belge et EVS devrait être fixée sur sa demande dans le courant de l'année 2011. Par conséquent, cela n'a pas été porté en créances au cours de l'exercice 2010.

14. ACTIFS FINANCIERS

14.1. Emprunts subordonnés

(EUR milliers)	2010	2009
Emprunts subordonnés		
Valeur au 1^{er} janvier	830	4.277
- Remboursés/convertis en cours d'année	-	-4.277
- Acquis en cours d'année	-	830
- Résultat	-	-
- Autres	-	-
Valeur au 31 décembre	830	830

Comme expliqué à l'annexe 5.2 relative aux participations dans les entreprises associées, d'une part en septembre 2009 les actionnaires existants de XDC ont signé avec SRIW et GIMV, un protocole d'accord de refinancement de XDC à hauteur de EUR 15,9 millions afin d'accélérer son déploiement et EVS y a contribué pour EUR 0.8 million. D'autre part, le 30 décembre 2009 EVS a apporté au capital de XDC S.A. ses obligations avec warrants émises par XDC S.A. en 2007 et 2008 à concurrence de EUR 4,3 millions, ramenant la participation d'EVS de 47,2% à 41,3%.

14.2. Autres immobilisations financières

(EUR milliers)	2010	2009
Autres immobilisations financières		
Valeur au 1^{er} janvier	333	148
- Remboursés en cours d'année	-167	-40
- Acquises en cours d'année	222	225
- Autres	3	-
Valeur au 31 décembre	391	333

EVS a décidé de profiter de la disposition belge du "Tax Shelter". Dans ce contexte, le solde des montants prêtés conditionnellement aux sociétés de production des films s'élevait à EUR 0,3 million au 31 décembre 2010. Ces montants, ainsi que les intérêts et autres recettes, devraient être recouvrés pour la plupart dans les 18 mois de la signature des contrats.

15. STOCKS ET COMMANDES EN COURS

15.1. Stocks

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Matières premières	9.333	6.589
Produits finis	10.682	8.764
Total brut	20.015	15.353
Réductions de valeur cumulées début de période	-6.847	-5.610
Dotations, reprises et utilisations	-748	-1.237
Réductions de valeur cumulées fin de période	-7.595	-6.847
Total net	12.420	8.506

Les mouvements des réductions de valeur sur stocks, qui s'élevaient à EUR 0.8 million en 2010 et à EUR 1,2 million en 2009, sont comptabilisés en charges au niveau du coût des ventes. Ces réductions de valeur portent sur des éléments de stock technologiquement obsolètes.

15.2. Commandes en cours

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Coûts directs et spécifiques encourus	2.498	685
Profits (+)/Pertes (-) constatés	6.751	2.036
Valeurs des contrats en cours à la clôture	9.249	2.721
Acomptes facturés	9.857	3.738
Montant brut dû par les clients pour les travaux des contrats	1.009	131

Les avances reçues sur les commandes en cours au 31 décembre 2010 s'élevaient à EUR 9,9 millions contre EUR 3,7 millions fin décembre 2009. Les revenus totaux liés aux commandes en cours durant l'année 2010 se sont élevés à EUR 9,2 millions.

16. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Clients	18.376	14.349
Créances liées aux coentreprises	-	-
Autres parties liées	7	-
<i>Créances commerciales</i>	18.383	14.349
Autres débiteurs	992	652
Comptes de régularisation	946	1.461
Total	20.321	16.462

Les créances commerciales ont augmenté de EUR 4,0 millions, notamment suite à la hausse du chiffre d'affaires en 2010. Pour les ventes aux clients tiers, de manière générale, le groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente.

Les créances commerciales ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 60 jours.

17. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dépôts bancaires à vue et caisses	9.059	4.640
Dépôts à court terme	18.556	28.671
Droits de films	331	-
Total	27.946	33.311

Les dépôts à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour et six mois selon les besoins immédiats du groupe en trésorerie, et sont rémunérés aux différents taux des dépôts à court terme.

Comme chaque année, EVS a décidé en 2010 de profiter de disposition belge appelée "Tax Shelter" afin d'aider le développement du format numérique HDTV et la promotion du cinéma numérique dans les différentes étapes de tournage, de postproduction et de projection des films. Cette disposition vise à accorder un avantage fiscal aux sociétés qui investissent, à certaines conditions, une partie de leur bénéfice dans des films produits au moins partiellement en Belgique.

Conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables de Belgique (CNC, CBN) sorti en juin 2010 sur le traitement comptable du "Tax Shelter" dans le chef de l'investisseur et étant donné que les droits de films acquis répondent à la définition des actifs financiers au sens de l'IAS 32, EVS a décidé de comptabiliser à partir de l'exercice 2010 ces droits au sein des actifs circulants, parmi les placements de trésorerie.

L'avantage fiscal consiste, pour un investisseur signataire d'une convention-cadre, en une exonération des bénéfices imposables à concurrence de 150% des sommes à verser, en exécution de la convention. Cette immunisation ne peut excéder EUR 750 milliers ou 50% des bénéfices imposables de l'exercice calculés avant exonération. Elle n'est accordée et maintenue que si certaines conditions sont respectées par l'investisseur et la société de production du film.

A fin décembre 2010, l'apport total de EUR 3,1 millions a été réalisé, sous forme d'investissements en droits de films (EUR 1,9 million) et sous forme de prêts (EUR 1,2 million, dont un solde de EUR 0,3 million au 31 décembre 2010), dans 20 films produits par des sociétés belges. Afin de limiter le risque et donc en limitant le rendement, EVS a obtenu de la plupart des sociétés de production, une option de vente des droits détenus sur les recettes des films.

18. CAPITAUX PROPRES

18.1. Évolution du capital social

La société a été constituée le 17 février 1994 avec un capital de EUR 30.987, représenté par 1.000 actions, et a évolué comme suit :

Date	Description	Nombre d'actions	Capital (EUR)
17.02.94	Création	1.000	30.987
25.04.96	Incorporation des réserves	-	90.481
25.04.96	Émission de 100 actions au prix de EUR 892 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 771 incluse dans le capital	100	12.147
		1.100	77.095
			210.710
06.06.97	Incorporation des réserves	-	242.440
06.06.97	Émission de 172 actions au prix de EUR 4.338 l'action, en ce compris une prime d'émission de EUR 3.926	172	70.855
		1.272	675.304
			1.199.309
25.09.98	Division de l'action par 2.000	2.544.000	1.199.309
14.10.98	Entrée en bourse	+ 200.000	94.284
	Incorporation prime d'émission		7.342.522
		2.744.000	8.636.115
07.09.99	Émission de 119.952 actions pour échange avec les actionnaires de NETIA	119.952	7.197.120
	Incorporation des réserves		166.765
		2.863.952	16.000.000
25.05.03	Annulation d'actions propres	-63.952	-
		2.800.000	16.000.000
24.02.04	Remboursement de capital	-	-8.137.521
15.03.04	Émission de 15.000 titres suite à l'exercice de warrants	15.000	480.000
		2.815.000	8.342.479
09.05.05	Division de l'action par 5	14.075.000	8.342.479
19.06.06	Annulation d'actions propres	-200.000	-
12.06.09	Annulation d'actions propres	-250.000	-
État du capital au 31 décembre 2010		13.625.000	8.342.479

18.2. Capital social et actions propres

A la date du 31 décembre 2010, le capital social d'EVS s'élève à EUR 8.342.479 et est représenté par 13.625.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées. EVS respecte les dispositions légales relatives au capital (articles 581 à 634 du Code des Sociétés).

Au 31 décembre 2010, 298.350 warrants émis à un prix d'exercice moyen de EUR 39,36 par action sont exerçables entre mars 2011 et mars 2018.

Le management estime que le niveau de capital social d'EVS est suffisant, les fonds propres représentant 72,7% du total du bilan de la société à fin 2010.

18.3. Capital autorisé

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2010, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'un montant maximum de EUR 8.300.000, y compris la prime d'émission. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à dater de la publication de la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée 7 juin 2010. Ces augmentations de capital pourront être réalisées par souscriptions en espèces, apports en nature ou incorporations de réserves. Dans les limites de cette autorisation, le Conseil d'Administration pourra émettre des obligations convertibles en actions ou des droits de souscription, dans le respect des dispositions des articles 489 et 496 et suivants du Code des Sociétés et le Conseil pourra limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires, y compris en faveur d'une ou plusieurs personnes déterminées, selon les modalités qui seront arrêtées par le conseil et moyennant le cas échéant, le respect des dispositions des articles 595 et suivants du Code des Sociétés. Le Conseil d'Administration est expressément habilité à utiliser le capital autorisé dans les conditions énoncées à l'article 607 du Code des Sociétés en cas d'offre après la réception de la communication faite par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) selon laquelle elle a été saisie d'un avis d'offre publique d'acquisition concernant la société, pour autant que cette réception intervienne dans les trois ans de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2010.

18.4. Plan d'intéressement du personnel

18.4.1. Plan de warrants

Depuis décembre 1999, la société a mis en place un programme de warrants pour les employés et les dirigeants du groupe. Conformément à la législation fiscale en vigueur, le plan a un horizon de 3 à 4 ans minimum entre un octroi et son exercice effectif. Cette politique de distribution de warrants a été mise en place afin de fidéliser les membres du personnel et les faire participer aux résultats de l'entreprise. Le programme est couvert par le rachat en bourse par EVS Broadcast Equipment S.A. de ses propres actions. Le Conseil d'Administration dispose de l'autorisation donnée par l'Assemblée Extraordinaire afin de procéder à ces rachats. Compte tenu de 298.350 warrants exerçables fin 2010 (124.650 fin 2009), l'effet de dilution est de 2,2% sur le capital, celui-ci étant partiellement compensé par les 140.403 actions propres, représentant elles-mêmes 1,0% du nombre d'actions diluées. Les droits de vote et au dividende sont suspendus pendant la période d'auto détention. Les warrants ont été accordés avec un prix d'exercice correspondant au cours de bourse moyen des 30 jours précédents l'octroi. Lors de l'exercice des warrants, le Conseil d'Administration peut choisir entre l'émission de nouveaux titres ou l'attribution d'actions propres acquises par la société précédemment. EVS a l'intention de poursuivre cette politique d'intéressement du personnel dans son capital.

Lors des Assemblées Générales Extraordinaires des 7 septembre 1999 et 16 mai 2000, 400.000 warrants (montant recalculé après division du titre en 2004) ont été émis en faveur du personnel du groupe EVS. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2002 a procédé à l'émission de 350.000 warrants supplémentaires et celle du 7 juin 2010 de 250.000 warrants supplémentaires afin d'en porter le nombre total à 1.000.000. Au 31 décembre 2010, 870.850 de ces warrants avaient été distribués, 481.350 exercés et 91.150 ont été annulés suite à des départs ou rachetés suite à des cessions de filiales, de sorte que 298.350 sont exerçables au 31 décembre 2010. Corollairement, 129.150 warrants sont encore distribuables par le Conseil d'Administration. La maturité moyenne pondérée est le 8 décembre 2014, et ces warrants sont exerçables entre mars 2011 et mars 2018. Ils ont un prix d'exercice moyen de EUR 39,36 par action. Au cours de l'exercice, 186.550 warrants ont été octroyés, 9.350 exercés et 3.500 ont été annulés suite à des départs de personnel.

Le tableau suivant illustre le nombre et le prix moyen pondéré d'exercice (PMPE) des warrants du plan :

	2010		2009	
	Nombre	PMPE (EUR)	Nombre	PMPE (EUR)
En circulation en début de période	124.650	46,62	126.650	46,41
Octroyés au cours de la période	186.550	34,69	-	-
Exercés au cours de la période ⁽¹⁾	-9.350	37,30	-1.000	12,24
Annulés au cours de la période	-3.500	54,59	-1.000	54,59
En circulation en fin de période	298.350	39,36	124.650	46,62

⁽¹⁾ Le cours de clôture moyen de l'action pendant la période d'exercice en 2010 était de EUR 42,19.

Les warrants en circulation au 31 décembre 2010 et exerçables au cours des prochaines années sont les suivants :

Date d'expiration	Prix moyen d'exercice (EUR)	Nombre au 31 décembre 2010	Nombre au 31 décembre 2009
2015	34,55	189.550	3.000
2016	37,40	44.650	54.000
2017	65,66	1.000	1.000
2018	54,74	63.150	66.650
Total	39,36	298.350	124.650

En accord avec l'IFRS 2, les warrants sont valorisés à leur juste valeur à la date d'octroi afin d'être pris en charge sur la durée de vie du warrant. Le modèle de Black & Scholes a été utilisé de manière cohérente pour cette valorisation, sur base de volatilités, de rendement de dividendes historiques et/ou attendus. Les paramètres clés dans la formule de Black & Scholes sont la volatilité de l'action EVS (entre 20% et 40%), le taux d'intérêt sans risque (pris entre 3% et 5%) et le rendement du dividende (pris entre 2,5% et 6,0%).

18.4.2. Participation bénéficiaire

Afin de remercier, de fidéliser et surtout d'encourager les équipes du groupe et conformément à la législation en vigueur, un plan de participations bénéficiaires sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2011, sous forme de distribution d'actions EVS Broadcast Equipment S.A. relative à l'allocation des bénéfices de l'exercice 2010. Moyennant le respect des obligations fiscales par la société, cette attribution a porté sur un nombre compris entre 23 et 46 actions de la société (nettes d'impôts et proratisées en fonction des dates d'engagement et taux d'emploi de chaque personne) à environ 235 collaborateurs du groupe, soit environ 9.500 actions au total, soit une valeur de EUR 0,5 million.

18.5. Rachat d'actions propres

Le rachat d'actions propres a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 12 juin 2009 comme suit : conformément à l'article 620, paragraphe premier, alinéas 3 et 4, alinéa 1, 2°, du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé, sans autre décision de l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la législation et pour une période de trois ans à dater du 9 juillet 2009 (date de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2009), à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire reportée du 12 juin 2009, l'autorisation du rachat d'actions propres repris dans le point 8bis, alinéa 2, tiret 1 des statuts a été prolongée comme suit: "Conformément à l'article 620 du Code des Sociétés, le Conseil d'Administration est autorisé (...) pour une période de cinq (5) ans prenant cours le 9 juillet 2009 (date de la publication aux Annexes du Moniteur Belge de la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2009), d'acquérir, échanger et/ou aliéner, en Bourse ou autrement un maximum de vingt pour cent du nombre total d'actions émises par la société, entièrement libérées, à un prix unitaire qui ne pourra être inférieur à un euro (EUR 1) ni supérieur de plus de vingt pour cent (20%) au cours de clôture le plus élevé des vingt derniers jours de cotation de l'action de la société sur Euronext Bruxelles précédant l'acquisition. (...). Cette autorisation s'étend également à l'acquisition d'actions de la société par une ou plusieurs filiales directes de celle-ci, telles que ces filiales sont définies par les dispositions légales relatives à l'acquisition d'actions de leur société mère par des sociétés filiales". Le Conseil d'Administration poursuit cette politique de rachat d'actions afin de couvrir le plan d'intéressement en faveur du personnel, de profiter de faiblesses passagères dans le cours de bourse, d'améliorer sa liquidité tout en montrant ainsi la confiance de la société en son avenir. Le Conseil estime d'autre part que le rachat de ces actions constitue un placement judicieux eu égard au rendement du dividende comparé au rendement des placements de trésorerie à court terme.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 décembre 2010 était de 140.403 contre 78.675 au 31 décembre 2009. En 2010, le nombre d'actions propres a évolué en nombre et avec des prix moyens pondérés (PMP) comme suit :

	2010		2009	
	Nombre	PMP (EUR)	Nombre	PMP (EUR)
En début de période	78.675	36,37	330.134	35,14
Rachats sur le marché	97.797	38,15	15.000	41,59
Cessions sur le marché	-	-	-	-
Annulation d'actions propres	-	-	-250.000	35,14
Cessions liées à l'intéressement au personnel et autres transactions	-36.069	37,14	-16.459	35,14
En fin de période	140.403	37,41	78.675	36,37

18.6. Réserves

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Réserve légale	834	834
Réserves immunisées fiscalement pour Tax Shelter	1.600	1.000
Réserves disponibles	70.864	66.268
Réserves pour actions propres	-5.253	-2.861
Dividende intérimaire	-15.638	-13.561
Réserves	52.407	51.680

Réserves immunisées fiscalement pour Tax Shelter

Il s'agit des sommes immunisées fiscalement dans le cadre de la disposition fiscale belge appelée "Tax Shelter", à savoir un montant total depuis 2004 de EUR 4,7 millions (soit EUR 3,1 millions x 150%), déduction faite des sommes immunisées définitivement jusqu'en 2010, à savoir un montant global de EUR 3,1 millions.

Réserves pour actions propres

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, les sommes payées ou obtenues lors de l'acquisition ou la vente d'actions propres de la société sont reconnues directement dans les fonds propres attribuables aux actionnaires de la société. Aucun profit ou charge n'est enregistré dans le compte de résultats lors de l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation d'actions propres.

18.7. Écarts de conversion

Conformément aux règles d'évaluation du groupe, pour la filiale EVS Inc. qui fonctionne en dollars américains, à la date de clôture, les actifs et passifs sont convertis dans la monnaie de présentation du groupe (EUR) au taux de change en vigueur à la date de clôture, les fonds propres sont convertis au taux historique et leurs comptes de résultats sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres.

19. EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes financières long terme		
Emprunts bancaires	1.165	1.404
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à long terme	9	9
Montants dus dans les 12 mois (repris dans les dettes à court terme)		
Emprunts bancaires :	295	299
Dettes de locations financement long terme	-	-
Autres dettes à court terme	-	-
Dettes financières (à court terme et à long terme)	1.469	1.712
La dette financière totale est remboursable comme suit :		
- à un an au plus	295	299
- dans les 2 à 5 ans	1.174	1.145
- après 5 ans	-	268

Lignes de crédit

Au 31 décembre 2010, le groupe avait à disposition des lignes de crédit à hauteur de EUR 2,4 millions, utilisables indifféremment par dispositions de caisse, par avances à terme fixe de courte durée et par garanties données. Ces lignes étaient utilisées à concurrence de EUR 0,2 million pour des garanties bancaires principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques.

Emprunts bancaires liés aux bâtiments

La politique du groupe est de détenir ses propres bâtiments et de les financer principalement sur fonds propres et accessoirement avec des emprunts à long terme. Les emprunts bancaires long terme ouverts au 31 décembre 2010 présentent les caractéristiques suivantes :

(EUR milliers)	Valeur nominale	Échéance	Taux d'intérêt effectif	Solde	Valeur nette comptable	Sûreté réelle
Emprunts bancaires :						
- Bâtiments I et II	980	2015	fixe 3,4%	441	2.242	-
- Bâtiment IV	2.500	2015	fixe 4,3%	957	4.166	3.250

Il convient d'observer que les dettes financières liées aux bâtiments de EUR 1,4 million ne représentent que 15% de la valeur nette comptable totale des bâtiments de EVS, soit EUR 9,6 millions au 31 décembre 2010 (annexe 12).

20. PROVISIONS

(EUR milliers)	Litiges	Autres provisions	Total
Provisions			
Au 1 ^{er} janvier 2010	1.136	-	1.136
Dotations de l'exercice	50	-	-
Utilisations	-	-	-
Reprises	-136	-	-
Autres	-	6	-
Au 31 décembre 2010	1.050	6	1.056
Courant 2009	-	-	-
Non-courant 2009	1.136	-	1.136
Courant 2010	-	-	-
Non-courant 2010	1.050	6	1.056

Les provisions enregistrées au sein des comptes consolidés correspondent principalement à des litiges sociaux et commerciaux dont l'échéance est indéterminée.

Les montants provisionnés ont été évalués selon la meilleure connaissance de la direction concernant ces litiges et leur caractère raisonnable a été discuté avec les avocats du groupe.

21. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

(EUR milliers)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs	3.251	4.761
Dettes liées aux coentreprises	40	38
Autres parties liées	40	64
<i>Total dettes commerciales</i>	<i>3.331</i>	<i>4.863</i>
Autres créiteurs	2.094	1.861
Charges à imputer	657	635
Produits à reporter	1.361	3.376
Total	7.443	10.735

Les dettes envers les fournisseurs ne portent pas intérêts et ont un terme moyen de 45 jours.

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

22.1. Engagements sur contrats de leasing opérationnel

Le groupe possède des contrats de leasing opérationnel sur la majorité des véhicules de sa flotte. Ces leasings ont une durée de vie moyenne entre 3 et 5 ans. Les charges reprises en compte de résultats relatives à ces contrats de location se sont élevées à EUR 1,3 million en 2010 et EUR 1,1 million en 2009.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location sont les suivants au 31 décembre:

(EUR milliers)	2010	2009
Moins d'un an	1.172	1.005
Plus d'un an mais moins de cinq ans	2.232	1.902
Plus de cinq ans	-	-
Total	3.404	2.907

En cas de rupture des contrats au 31 décembre 2010, l'indemnité s'élèverait à une somme globale d'environ EUR 52 milliers pour le groupe.

22.2. Engagements résultant de garanties techniques attachées aux ventes

De manière générale, le groupe EVS octroie des garanties techniques de 2 ans sur le matériel vendu, conformément aux conditions générales de vente.

22.3. Garanties bancaires

Des garanties bancaires pour un montant de EUR 0,3 million ont été constituées au 31 décembre 2010 principalement dans le cadre de procédures de soumissions publiques et de garanties locatives.

22.4. Garanties réelles

Des mandats hypothécaires ont été accordés pour EUR 3,3 millions à une institution bancaire dans le cadre des emprunts destinés au financement du bâtiment IV ayant une valeur nette comptable au 31 décembre 2010 d'EUR 4,2 millions (voir annexe 12).

Dans le cadre de l'accord de financement de EUR 100 millions mis en place en 2009 par BNP Paribas Fortis, KBC et la BEI en faveur de XDC, tous les actionnaires de XDC S.A. avaient accepté la mise en gage de leurs actions. C'était toujours le cas à fin 2010, mais le consortium des banques a accepté en ce début 2011 de lever ce gage à fin avril 2011.

23. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

23.1. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EVS Broadcast Equipment S.A. et de ses filiales consolidées selon la méthode globale et énumérées à l'annexe 4. Il s'agit de filiales de représentation et de distribution des produits développés par EVS.

Le tableau ci-dessous reprend les montants totaux des transactions qui ont été conclues avec les parties liées (pour les informations concernant les soldes en cours à la fin de la période, se référer aux annexes 16 et 21).

Les ventes et achats avec les parties liées sont réalisés aux conditions commerciales habituelles et aux prix du marché.

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis et les règlements se font en trésorerie.

(EUR milliers)		Ventes aux parties liées	Achats auprès de parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Parties liées					
Entreprises associées :					
MECALEC S.A.	2010	-	-577	-	-40
	2009	-	-424	-	-63
XDC S.A.	2010	7	-2	7	-
	2009	5	-1	143	-1
FAR S.A.	2010	-	-16	-	-
	2009	1	-	-	-
Coentreprise :					
EVS China LTD	2010	-	-	-	-40
	2009	-	-	-	-38
Total	2010	7	-595	7	-80
	2009	6	-425	143	-102

23.2. Administrateurs de la société

La rémunération du mandat de chaque administrateur est de EUR 4.000 par an, à laquelle s'ajoute une somme proméritée de EUR 750 pour chaque présence à un Conseil d'Administration (EUR 1.000 pour le Président). Les administrateurs ont participé à tous les conseils hormis Pierre Rion (8/9), Jacques Galloy (8/9) et Laurent Minguet (3/9). En dehors d'un total de 33.000 warrants accordés aux administrateurs ayant des responsabilités opérationnelles, aucun autre administrateur ne dispose de "Stock options" ni d'aucun autre avantage lié ou non aux performances de la société. Le total des rémunérations et émoluments accordés en 2010 par le groupe EVS aux membres du Conseil d'Administration s'élève à EUR 788 milliers contre EUR 752 milliers en 2009. Il s'agit essentiellement des rémunérations (hors warrants) allouées aux administrateurs qui exercent une fonction dirigeante au sein de la société. Il n'y a eu aucune transaction inhabituelle entre les administrateurs et la société pendant l'année 2010.

Au 31 décembre 2010, en fonction des déclarations de transparence reçues et des modifications inscrites au registre des actionnaires, les membres du Conseil d'Administration détenaient directement ou indirectement 2.056.995 actions sur un total de 13.625.000, soit 15,1% du capital souscrit.

24. COMMISSAIRE

En 2010, l'ensemble des émoluments relatifs aux mandats du Commissaire de la maison mère, BDO, Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B-00023), représenté par Félix FANK et de son réseau, s'élève à EUR 104.024 pour l'ensemble de ses prestations dans le cadre des mandats de Commissaire (EUR 45.666) mais aussi hors de ces mandats (EUR 58.358).

Lors de sa réunion du 23 août 2010, et conformément à la possibilité offerte par l'article 133§6 du Code des Sociétés, le Comité d'audit a autorisé le commissaire à dépasser la limite fixée par la règle du one-to-one (c.-à-d. que les honoraires liés aux services non-audit autorisés ne peuvent excéder les émoluments de commissaire), par la réalisation de prestations fiscales et juridiques, notamment dans le cadre de la revue de la déclaration fiscale sur les revenus 2009 et dans le cadre de la procédure de la récupération du précompte professionnel lié au personnel affecté à la recherche.

25. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le groupe est engagé dans des transactions intégrant des instruments dérivés, principalement des ventes de devises à terme. Ces instruments ont pour objectif de sécuriser ses achats et ventes libellés en devises étrangères contre des variations négatives de ces mêmes devises. En effet, le groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement du groupe.

Ce risque principal attaché aux instruments financiers du groupe est décrit aux annexes 25 et 26.2 du présent rapport. Outre les instruments dérivés, les principaux instruments du groupe sont constitués d'emprunts auprès de banques, de contrats de location financement et de contrats de locations opérationnelles, de trésorerie et de dépôts à court terme. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du groupe.

Le groupe détient également d'autres instruments financiers tels que des créances et des dettes commerciales qui sont générées par ses activités. La politique du groupe est, et a toujours été, de ne pas investir dans des instruments purement spéculatifs.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

26.1. Justes valeurs des instruments financiers

Les justes valeurs estimées des actifs et passifs financiers sont égales à leur valeur comptable figurant au bilan compte tenu de leur maturité essentiellement courte.

26.2. Risque de change

Périodiquement, le groupe EVS mesure, sur un horizon semestriel voire annuel, son exposition attendue au risque de change transactionnel. Dans sa structure actuelle, l'exposition du groupe est principalement liée au risque EUR/USD car d'une part le groupe facture tous ses clients en euros hormis les États-Unis en dollars américains et d'autre part, de nombreuses dépenses opérationnelles et fiscales sont libellées en dollars américains. Ainsi, le groupe est "long" en dollars américains, c'est-à-dire que l'ensemble des activités du groupe génère globalement un flux net positif en dollars.

Sur base des prévisions et en fonction des conditions de marché, le groupe couvre 50% du risque de change sur flux nets futurs estimés, principalement au travers de la vente à terme de dollars américains.

Les instruments de couverture de change sont des éléments hors-bilan et sont revalorisés à chaque clôture à leur valeur de marché, ce qui génère un profit ou une perte de change apparaissant dans le résultat financier.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le groupe était vendeur à terme de USD 9,0 millions destinés à couvrir environ 50% des flux nets futurs en dollars. Les termes de ces contrats sont les suivants:

Vente	Devise	Échéance	Taux de change	Valeur à terme (EUR)	Impact de la revalorisation à la juste valeur au 31 déc. 2010 (EUR)
2.000.000	USD	9 mai 2011	1,30	1.537.634	40.851
1.000.000	USD	22 mars 2011	1,37	731.689	-16.701
1.000.000	USD	8 décembre 2011	1,32	755.287	6.896
1.000.000	USD	9 décembre 2011	1,31	761.325	12.933
1.000.000	USD	18 mai 2011	1,24	804.376	55.985
2.000.000	USD	22 mars 2011	1,37	1.463.133	-33.649
1.000.000	USD	13 décembre 2011	1,34	745.156	-3.234
9.000.000	USD	4 juillet 2011	1,32	6.798.600	63.081

27. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice sont les suivants:

- les informations communiquées le 17 février 2011 ;
- En février 2011, XDC, détenue à 41,3% par EVS, a signé une promesse de cession de ses activités CineStore (conception, assemblage et commercialisation de serveurs de cinéma) à Barco, un des fournisseurs principaux de projecteurs pour le cinéma numérique. La cession par XDC s'est faite pour un montant de l'ordre de EUR 5,5 millions, accompagné d'un possible « earn-out » futur. Cet accord prévoit le transfert des actifs, passifs et du personnel de cette branche d'activité avec un effet au 31 mars 2011.

COMPTES SOCIAUX SELON LES NORMES COMPTABLES BELGES

Ces comptes sociaux sont relatifs aux chiffres de la société mère EVS Broadcast Equipment S.A. (Belgique), ci-après "EVS". Ces comptes sont présentés sous leur forme abrégée, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés. Les comptes complets sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles sur simple demande adressée au siège de la société, mais aussi sur le site internet de la société (www.evs-global.com). Ils ont été attestés sans réserve par BDO, Reviseurs d'Entreprises, représentée par Félix Fank, Associé.

RAPPORT DE GESTION STATUTAIRE

Ainsi que le prévoit la Loi, le rapport de gestion des comptes consolidés a été établi de manière à être également utilisé en tant que rapport des comptes sociaux. Il convient toutefois de tenir compte également des notes suivantes :

- Les comptes sociaux concernent le siège de Liège. Le chiffre d'affaires du compte de résultats social représente 73,7% du poste correspondant des comptes consolidés, soit un montant de EUR 81.931 milliers.
- Le bénéfice de l'exercice est de EUR 31.877 milliers, soit un résultat en progression de EUR 4.360 milliers par rapport à 2009. Le total du bilan s'élève à EUR 91.270 milliers.
- En mai 2010, EVS Broadcast LTD (Hong-Kong) a payé à sa maison mère EVS un dividende de EUR 4,0 millions.
- En accord avec l'article 96 du Code des Sociétés, le Comité d'audit est composé d'administrateurs indépendants. Parmi ceux-ci, Christian Raskin détient des compétences suffisantes en matière de comptabilité et d'audit (supporté par ses fonctions passées de direction générale au sein du groupe Draka).
- Aucun autre événement n'a affecté les comptes sociaux, qui ne soit déjà repris dans le rapport de gestion consolidé.

COMPTE DE RÉSULTATS SOCIAUX SELON LES NORMES BELGES

(EUR milliers)	2010	2009
Ventes et prestations	91.715	67.685
A. Chiffre d'affaires	81.931	67.913
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (+, -)	8.231	-613
C. Autres produits d'exploitation	1.553	385
Coûts des ventes et des prestations	-48.859	-36.178
A. Approvisionnements et marchandises	12.636	8.303
1. Achats	15.390	8.346
2. Variation des stocks (+, -)	-2.755	-43
B. Services et biens divers	15.696	11.524
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	16.342	12.599
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	2.810	2.184
E. Réduction de valeur sur stocks et sur créances commerciales (+, -)	943	1.250
F. Provisions pour risques et charges (+, -)	-86	-3
G. Autres charges d'exploitation	518	321
Bénéfice d'exploitation	42.856	31.507
Produits financiers	6.624	4.691
A. Produits des immobilisations financières	4.106	3.233
B. Produits des actifs circulants	274	483
C. Autres produits financiers	2.243	975
Charges financières	3.221	-1.494
A. Charges des dettes	287	205
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales (+, -)		-3.183
C. Autres charges financières	2.934	1.484
Bénéfice courant avant impôts	46.259	37.692
Produits exceptionnels	46	4
Charges exceptionnelles		-17
Résultat de l'exercice avant impôts (+, -)	46.305	37.679
Prélèvements sur les impôts différés	29	30
Impôts sur le résultat	-14.457	-10.192
Résultat de l'exercice (+, -)	31.877	27.517
Prélèvements sur les réserves immunisées		925
Transfert aux réserves immunisées	-750	-750
Résultat de l'exercice à affecter (+, -)	31.127	27.692
Affectations et prélèvements		
A. Résultat à affecter	31.127	27.692
1. Résultat de l'exercice à affecter	31.127	27.692
B. Prélèvements sur les capitaux propres	4.874	6.165
1. Sur les réserves	-4.874	-6.165
C. Affectations aux capitaux propres	-	-
1. Aux autres réserves	-	-
D. Bénéfice à distribuer	-36.001	-33.857
1. Rémunération du capital	35.565	33.618
2. Autres allocataires	436	239

BILAN STATUTAIRE SELON LES NORMES BELGES

ACTIFS (EUR milliers)	31.12.10	31.12.09
Actifs immobilisés	25.726	24.503
Immobilisations incorporelles	574	1.192
Immobilisations corporelles	10.314	10.674
A. Terrains et constructions	7.364	7.997
B. Installations, machines et outillage	87	196
C. Mobilier et matériel roulant	1.329	1.376
D. Immobilisations en cours et acomptes versés	1.534	1.105
Immobilisations financières	14.838	12.637
A. Entreprises liées	2.850	654
1. Participations	2.850	654
2. Créances		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	11.983	11.983
1. Participations	11.153	11.153
2. Créances	830	830
C. Autres immobilisations financières	5	-
1. Actions et parts	-	-
2. Créances et cautionnements en numéraire	-	-
Actifs circulants	65.543	57.468
Créances à plus d'un an	260	227
A. Autres créances	260	227
Stocks et commandes en cours d'exécution	20.576	10.352
A. Stocks	11.327	7.631
1. Approvisionnements	7.994	5.135
2. En-cours de fabrication	-	-
3. Produits finis	3.333	2.496
B. Commandes en cours d'exécution	9.249	2.721
Créances à un an au plus	15.510	12.664
A. Créances commerciales	15.002	12.093
B. Autres créances	508	571
Placements de trésorerie	23.887	31.531
A. Actions propres	5.253	2.861
B. Autres placements	18.634	28.670
Valeurs disponibles	4.384	1.981
Comptes de régularisation	926	713
TOTAL DES ACTIFS	91.270	81.971

PASSIFS (EUR milliers)	31.12.10	31.12.09
Capitaux propres	34.432	38.612
Capital	8.342	8.342
A. Capital souscrit	8.342	8.342
Réserves	25.566	29.690
A. Réserve légale	834	834
B. Réserves indisponibles	5.253	2.862
1. Pour actions propres	5.253	2.862
C. Réserves immunisées	1.600	1.000
D. Réserves disponibles	17.879	24.994
Subsides en capital	524	580
Provisions et impôts différés	2.250	2.001
A. Provisions pour risques et charges	1.980	1.702
B. Impôts différés	270	299
Dettes	54.587	41.358
Dettes à plus d'un an	9.317	1.412
A. Dettes financières	1.107	1.403
1. Etablissements de crédit	1.107	1.403
B. Autres dettes	8.209	9
Dettes à un an au plus	43.556	38.630
A. Dettes à plus d'un échéant dans l'année	295	299
B. Dettes financières	-	-
C. Dettes commerciales	3.849	8.781
1. Fournisseurs	3.849	8.781
D. Acomptes reçus sur commandes	9.729	3.902
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	8.167	4.675
1. Impôts	2.583	950
2. Rémunérations et charges sociales	5.584	3.725
F. Autres dettes	21.516	20.973
Comptes de régularisation	1.715	1.316
TOTAL DES PASSIFS	91.270	81.971

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

États du capital au 31 décembre 2010 (EUR milliers)	Montants	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit	8.342	13.625.000
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions sans désignation de valeur nominale	8.342	13.625.000
2.2. Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives - au 31 décembre 2010		1.462.937
Au porteur - au 31 décembre 2010		12.162.063
B. Actions propres détenues par la société elle-même	5.253	140.403
C. Engagements d'émission d'actions		
1. Suite à l'exercice de droits de souscription		
- Nombre de droits de souscription en circulation		298.350
- Montant du capital à souscrire	11.743	
- Nombre maximum correspondant d'actions à émettre		298.350
D. Capital autorisé non souscrit	8.300	